

SALAM

REVUE SCIENTIFIQUE TRIMESTRIELLE

N° janvier – mars 2026 CEDPE

- ❖ **Chine- Tchad : Evaluation d'un partenariat stratégique**
- ❖ **Le nexus climat–sécurité environnement, avec un focus sur la Centrafrique, le Tchad et le Cameroun**
- ❖ **La rivalité au Yémen entre l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis et ses conséquences au Soudan**

Revue scientifique trimestrielle janvier 2026

- ❖ Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme – CEDPE, quartier N'djari Bilamatom, N'djamena, Tchad
- ❖ Site web: www.centrerecherche.com
- ❖ Adresse mail : yacoubahmat@aol.com
- ❖ tel/Wattsapp: 0023599860817
Travail collectif, sous la direction du service de Communication
- ❖ Coordination : Mahamat Ali :
- ❖ Supervision : Dr. Ahmat Yacoub Dabio
- ❖ Edition : CEDPE Janvier- Mars 2026

Table de Matières

PREMIERE PARTIE

- Chine- Tchad : Evaluation d'un partenariat stratégique.....4
- Quels avantages dans le développement socioéconomique.....6

DEUXIEME PARTIE

- Le nexus climat-sécurité environnement, avec un focus sur la Centrafrique, le Tchad et le Cameroun.....20

TROISIEME PARTIE

La gestion foncière au Tchad, entre logiques de restauration de l'ordre et création de désordre : une relecture de la politique de restructuration des rues à partir du premier arrondissement de la ville de N'Djamena.....65

- Les causes spécifiques de conflits entre agriculteurs et éleveurs.....75

QUATRIEME PARTIE

- La femme peut-elle efficacement prévenir les conflits et jouer un rôle pivot dans les recherches de solutions ?.....79
- Donner le pouvoir aux femmes lors de crises et de conflits82

CINQUIEME PARTIE

ACTUALITE - FLASH :88-104

1. Yémen - Arabie Saoudite – Émirats : Conséquences d'une rivalité au Soudan
2. « Le pétrole vénézuélien n'était pas « investissable »
3. Epuisée militairement, l'armée soudanaise signe un accord d'armement avec le Pakistan
4. L'OCI et le HCR lancent un plan d'action stratégique (2026-2030)
5. Tchad : Affrontements à Korbol avec le mouvement de (MPRD)
6. Libye : 21 tchadiens assassinés, le Cedpe demande une enquête
7. Soudan, plus de 25 millions entre réfugiés et déplacés, une famine généralisée et de violations des droits
8. Tchad- Corruption : L'AILC fait des révélations troublantes
9. Iran : Trump recule et tergiverse

10. SIXIEME PARTIE

8^{ème} Anniversaire du CEDPE : Rétrospectifs sur ses activités

Introduction : À l'occasion du Nouvel An 2026 et du huitième anniversaire de la création du Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE), l'équipe de la Revue scientifique trimestrielle adresse ses vœux les plus chaleureux à ses lecteurs.

La pérennité de cette revue est le fruit des efforts conjoints de toutes celles et ceux qui, depuis la fondation du Centre, contribuent à son rayonnement. Nous rappelons avec fierté que, tout comme le CEDPE, la revue demeure entièrement indépendante, fidèle à sa mission scientifique.

Dans ce numéro, trois thématiques majeures sont mises en lumière :

- La coopération entre la Chine et le Tchad.
- Le nexus climat–sécurité environnement, avec un focus sur la Centrafrique, le Tchad et le Cameroun.
- Le conflit soudanais, analysé à travers la rivalité actuelle entre deux puissances du Golfe qui s'affrontent pour le contrôle de l'espace yéménite.

Depuis sa création, le CEDPE a publié plus de 42 ouvrages portant sur la prévention et la gestion des conflits. Ses chercheurs sont régulièrement invités à partager leurs analyses lors de divers événements internationaux. À titre d'exemple, une étude monumentale de près de 16 000 pages sur les terroristes de Boko Haram a été remise en 2021 à la ministre de la Femme et de l'Action sociale, afin de soutenir la réinsertion socioprofessionnelle des désengagés et désassociés de ce mouvement.

L'équipe du CEDPE vous souhaite une excellente lecture, une bonne et heureuse année 2026, ainsi qu'un joyeux anniversaire à tous les membres du Centre.

L'équipe de la Revue

PREMIERE PARTIE

Chine- Tchad

I. Evaluation d'un partenariat stratégique

Par Mr. Mahamat Ali coordinateur du CEDPE

Résumé

La Chine est l'un des partenaires privilégiés du Tchad et contribue certainement au développement du pays. Aucun domaine ne semble plus pouvoir échapper à la Chine : aux échanges commerciaux en passant par l'aide publique au développement, le tourisme, les télécommunications, la construction d'infrastructures, l'agriculture, les mines. La coopération Chine-Tchad est l'une de coopération qui a joué certainement un rôle fondamental et a apporté des contributions importantes en vue du développement du pays. Ces interventions ont réussi à réduire plus ou moins le taux de chômage au Tchad, et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cette étude s'est proposée de faire un bilan, non exhaustif des projets chinois au Tchad. C'est en quelque sorte une évaluation d'une coopération stratégique. L'objectif est non seulement l'évaluation de cette coopération mais également de permettre son renforcement pour en tirer profit.

Introduction

Le Tchad est un pays enclavé de l'Afrique centrale avec une superficie de 1.284.000 Km². Il est le cinquième pays le plus vaste d'Afrique après le Soudan, l'Algérie, la République démocratique du Congo et la Libye. Le Tchad est limité au Nord par la Libye, à l'Est par le Soudan, au Sud par la République Centrafricaine et à l'Ouest par le Cameroun, le Niger et le Nigeria. L'immensité du pays et l'absence de côte maritime (il est à plus de 1000 Km du port maritime le plus proche) sont des contraintes majeures au développement. Pourtant, il doit être perçu comme un pays charnière et un lieu d'échange transsaharien que comme une contrée maintenue dans l'isolement.

La population tchadienne est une impressionnante mosaïque ethnique, que l'on peut diviser en plusieurs groupes, le plus nombreux vivant bien évidemment dans les parties les plus méridionales du pays (Jean CHAPELLE, 1986). La population tchadienne s'élève à environ 22 millions¹ d'habitants. Le Tchad possède des réserves pétrolières importantes, notamment dans les champs de Doba, estimées à 900 millions de barils. Outre le pétrole, le pays dispose d'uranium, de calcaire, d'or et de diamant, ce qui en fait un territoire riche en ressources minières et énergétiques (CEDPE, rapport quinquennal, novembre 2022).

Le Tchad possède l'un des plus grands cheptels d'Afrique, avec des millions de têtes de bovins, ovins, caprins et camélidés. L'élevage représente une activité économique vitale pour une grande partie de la population, notamment dans les zones rurales. Ce secteur contribue fortement au PIB du pays, à l'emploi et aux exportations régionales

¹ [Population du Tchad \(2025\) - Worldometer](#)

(viande, bétail sur pied, produits dérivés). L'élevage n'est pas seulement une ressource économique : il joue aussi un rôle culturel et social majeur, car le bétail est souvent un signe de richesse et de prestige. Il constitue une sécurité alimentaire essentielle, fournissant lait, viande et cuir. Le cheptel est également un atout stratégique pour le commerce avec les pays voisins comme le Nigeria, le Cameroun ou le Soudan.

Malgré cette abondance de ressources, le Tchad reste classé parmi les pays les plus pauvres du monde, illustrant le paradoxe de la richesse naturelle non transformée en développement socioéconomique. Ce contraste est souvent cité comme un exemple de la "malédiction des ressources", où les richesses naturelles ne se traduisent pas automatiquement en prospérité pour la population.

II. Quels avantages dans le développement socioéconomique

Depuis son indépendance, le Tchad s'est ouvert à une coopération multilatérale équilibrée, cherchant à diversifier ses partenariats. La Chine a joué un rôle notable dans la mise en place d'infrastructures modernes, marquant son empreinte dans le développement du pays. Cette année 2026, le Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE) a décidé d'évaluer le partenariat stratégique sino-tchadien, ce qui pourrait influencer les orientations futures du pays en matière de coopération et de développement.

Pour les pays africains en général, et le Tchad en particulier, les échanges avec la Chine ont connu un essor sans précédent depuis la fin des années 1990 et ont été accompagnés de la montée d'un discours sur le partenariat « gagnant-gagnant » (Jean Pierre Cabestan, Thierry Vircoulon, novembre 2021) traduisant une véritable convergence d'intérêts.

Selon de nombreux gouvernements africains, « *la Chine représente une alternative viable aux bailleurs de fonds et aux partenaires commerciaux traditionnels de l'Afrique* ». La Chine à travers les Forums sur la coopération sino-africaine, cherche à construire un espace économique au-delà des ambitions occidentales en Afrique. Depuis les années 2000, les autorités chinoises ont mis en place « *une architecture de coopération avec le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) qui incarne le modèle de coopération « gagnant-gagnant » promu par la Chine. D'autres instances de coopération sino-africaines sont venues compléter le FOCAC et tous les outils du soft power chinois sont à l'œuvre sur le Continent africain* (Jean-Pierre Cabestan et Thiery Vercoulon, 2021).

En juillet 2006, après 9 années d'idylle intéressée avec Taiwan et de rupture unilatérale avec la Chine communiste, le Tchad a décidé d'opérer une volte-face. Cette décision tchadienne est intervenue pour isoler la rébellion de FUC² supposé soutenue par la Chine.

La reprise des relations diplomatiques entre N'Djamena et Pékin, rompues en 1997, a constitué le préalable de l'implantation de la Chine au Tchad. Des rapports « *politico-diplomatiques aux échanges commerciaux en passant par l'aide publique au développement, le tourisme, les télécommunications, la construction d'infrastructures, l'agriculture, les mines ; aucun domaine ne semble plus pouvoir échapper à la Chine en Afrique* » et au Tchad (Gazibo, M. & Mbabia, O. 2010). L'analyse du partenariat entre la Chine et le Tchad sous l'influence de la mondialisation « *s'inscrit dans cette trajectoire coopérative sud-sud dans différents domaines économiques* » (ABDELKERIM Marcellin, 2020).

Pour la Chine, le Tchad présente un double intérêt avec un important réservoir de ressources minières et un vaste marché accessible aux produits chinois.

Il est certes vrai que l'empreinte de la Chine est aujourd'hui visible sur toute l'étendue du territoire tchadien dans les différents secteurs. Et contrairement à d'autres partenaires, la réussite de la Chine dans sa coopération c'est d'accorder une attention particulière aux difficultés des organisations de la société civile jusqu'à soutenir la presse.

² FUC : Front uni pour le changement (un mouvement rebelle 2003-2007) dirigé par le capitaine Mahamat Nour Abdelkerim. Pour brouiller la piste du soutien militaire soudanais à ce mouvement, le service secret soudanais a fait véhiculer une fausse information selon laquelle le FUC est soutenu par la Chine. C'était le déclic du rétablissement des relations diplomatiques entre le Tchad et la Chine.

Cette étude vise aussi à déterminer si la présence et les activités chinoises contribuent au développement du Tchad et à identifier les avantages directs que les projets chinois apportent à ce développement.

Dans le cadre de ce travail, nous avions fait recours à la méthode qualitative basée sur l'analyse documentaire, l'observation et les recherches de terrain, aux articles et données webographiques.

1. Les retombées économiques des projets chinois sur le développement.

Dans l'optique de booster son développement dans les différents secteurs, le Tchad a diversifié ses partenaires en portant aussi un intérêt particulier à la coopération dite « Sud-Sud » avec des pays comme la Chine notamment. Aujourd'hui, les fruits du partenariat Tchado-chinois sont visibles sur toute l'étendue du territoire national.

A. Les interventions impactent plusieurs secteurs :

A.1. Le développement des infrastructures

Dès les débuts des années 2000, la Chine a laissé ses empreintes, dans le domaine d'infrastructures au Tchad. Elle a réalisé de grands projets de construction (Akim Christian Mendel, 2022). Pour ce faire, la Chine a implanté quelques entreprises, spécialisées dans le domaine de la construction, à l'instar de la CGCOC, La China First Highway Engineering, la China First Highway Engineering, Shaaxi Construction Engineering Group Corporation... Les différentes réalisations de ces grandes entreprises chinoises ont impacté positivement le domaine des infrastructures.



Le stade photographié par un drone (source Alwihdainfo)

La CGCOC, Installée au Tchad en 2004, elle est connue dans le milieu de Bâtiment et Travaux Publics (BTP), (Akim Christian Mendel, 2022) une quarantaine de projets financés par le gouvernement tchadien et/ ou ses partenaires au développement. Il s'agit donc principalement :

Le Stade Olympique Maréchal Idriss Déby Itno, ce nouveau joyau complexe est de 30000 places à Mandjafa, au Tchad, qui a été inauguré le 23 mai 2025. Il a été construit comme un cadeau de la Chine par la Shaanxi Construction Engineering Group Corporation.

Le pont de Ngueli reliant la capitale N'djamena à la ville camerounaise de Kousseri, des routes reliant Abeché à Oum Hadjer (146km), Biltine-mongo (58km), Eref-Mangalmé (52km), Djouman, Laï- gabri ngolo (101km), des travaux de construction d'une route reliant Ndjamenbilala-Ati (115km) (2009). L'entreprise a construit aussi l'aéroport de la ville d'Ati et a entrepris les travaux de réhabilitation de celui

de Moundou et a effectué les études et les travaux d'extension des parkings et aérogare " pavillon des hôtesses et des travaux de construction d'un grand hôtel cinq étoiles, de la cité internationale des affaires" (Akim Christian Mendel, 2022). L'ancien pont Chagwa appelé Pont de la Refondation est un des derniers ponts inauguré le 1er décembre 2025 à N'Djaména, par le Premier Ministre Allah Maye Halina, représentant le Maréchal du Tchad, marquant une amélioration significative de la mobilité urbaine, réduisant les embouteillages et dynamisant l'économie locale. Cette infrastructure, reliant le 9ème arrondissement au quartier Chagoua, symbolise la modernisation du pays, facilitant le commerce et la vie quotidienne des citoyens³.

La China Shandong International Economic (CSIE), a aussi à son actif plusieurs réalisations dans le domaine d'infrastructures :

La construction du Palais de l'Assemblée nationale du Tchad, démarrée en juillet 2011, et achevée en octobre 2015 ;

La Maison de la femme tchadienne (le Centre national de formation des femmes), la construction a commencé en décembre 2012, a été achevée en juin 2014 ;

L'aérogare côté passager, rénovée de novembre 2014 à septembre 2015 et inaugurée officiellement le lundi 16 novembre 2015, a fait de l'aéroport international Hassan Djamous de Ndjamen, un aéroport moderne, équipé d'installation ultra moderne (Akim Christian Mendel, 2022).

La China First Highway Engineering, présente au Tchad depuis 2009, elle a transformé aux normes internationales l'aéroport de Moundou, chef-lieu de la région du Logone occidentale.

³ - [Pont de la Refondation a été inauguré - Google Search](#)

La CGCINT, est une société chinoise spécialisée dans les travaux publics, notamment les forages d'eau, la construction des bâtiments, des routes, des ponts ... (Akim Christian Mendel, 2022) :

Elle se voit attribuer la réhabilitation de l'hôpital de l'Amitié Chine-Tchad (HATC), sur toute sa superficie de 7 549 m², prenant en compte le renouvellement du système d'assainissement, la fourniture des équipements médicaux, embellissement des bâtiments (le 10 mai 2011) ;

Vingt-deux forages à panneaux solaires et 4 pompes à motricité humaine sont remis au jardin d'enfants et centres sociaux de dix-sept villes du centre, l'Est du pays et du sud de Ndjamen, la capitale (le 15 juin 2013).

Toutes ces réalisations de forage contribuent à améliorer la santé des populations, par l'accès à l'eau potable.

Dans les années 1970, la République Populaire de Chine a aménagé 633 hectares de champs pour la culture du riz, dans le cadre du casier B.64. Ce casier assure la vulgarisation des techniques, rizicoles et la fourniture d'intrants pour le périmètre irrigué en maîtrise totale d'eau et pour le périmètre pluvial avec maîtrise partielle d'eau.

A.2. Le domaine de mine et de l'énergie

Il faut rappeler ici que depuis le début des années 2000, la Chine a développé une stratégie de prise d'intérêt et de marché dans le domaine-clé de l'énergie, mais aussi dans les minéraux. La reprise des relations diplomatiques entre N'Djamena et Pékin, rompues en 1997, a constitué le préalable de l'implantation de la Chine dans le secteur pétrolier tchadien (Marcelin ABDELKERIM, 2022).

En 2007, la Chine a négocié un accord avec le gouvernement tchadien, pour l'exploitation des ressources naturelles tchadiennes (pétrole, ciment...). Pour ce faire, elle

propose au gouvernement tchadien, « *de confirmer son choix dans les meilleurs délais, à travers le ministre des Finances et de l'Informatique, pour la construction d'une cimenterie au Tchad en 2007* » (Akim Christian Mendel, 2022). Ainsi, en 2008, un accord a été signé entre le Gouvernement de la République du Tchad et la CNPCIC (China National Petroleum Company – International Chad) pour exploiter des gisements de pétrole du permis H situés au Centre-Sud du Tchad, à une vingtaine de kilomètres au Sud de la ville de Bousso. Les champs pétroliers concernés sont : Rônier 1, Rônier 4, Rônier C1 et Mimosa 4. Ils se trouvent dans la région du Chari Baguirmi, dans le Département de Loug Chari. Le site des travaux se trouve à Koudalwa, sur l'axe N'Djamena- Sarh. Le pétrole de Koudalwa alimente régulièrement une raffinerie située à Djermaya, à 40 kilomètres au nord de la capitale, au moyen d'un oléoduc d'environ 311 kilomètres. « *Le brut peut donc être raffiné directement au Tchad, ce qui constitue une grande différence entre le projet Rônier comme on appelle communément le projet géré par la CNPCIC et le projet Esso à Doba* » (Marcelin ABDELKERIM, 2022).

En 2012, la cimenterie de Baoré, financée par un crédit préférentiel chinois de 700 millions de yuans, mise en production avec la sortie de l'usine des premiers sacs made in Chad.

Cette même année, la Chine a négocié et signé un accord dans le cadre de la construction d'une raffinerie à Ndjamen, ayant une capacité de plus de 10.000 barils/jour, alimentée par les bruts de Sedigui et de Bongor.

Le 18 juillet 2008, pour matérialiser la joint-venture, ont été signés, à N'Djamena, les « Statuts de la Société de Raffinage de N'Djamena », le "Contrat d'Achat d'Electricité" et le "Contrat de bail de terrain" à la raffinerie. Le contrat

d'achat d'électricité concerne l'achat de 20 mégawatts d'énergie électrique pour renforcer la capacité de la Société Nationale d'Electricité (SNE) de N'Djamena.

A.3. Impact social et culturel

La présence de la Chine a contribué à améliorer le niveau de vie des populations les plus pauvre améliorant l'accès à la santé, à travers le développement de l'éducation et de la culture.

A.4. L'amélioration de l'accès aux soins de santé

L'Accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République du Tchad et le Gouvernement de la République populaire de Chine signé le 6 août 2006 prévoit dans son article 2 que « *pour donner corps à leur coopération, les deux parties mettront l'accent sur la réalisation des projets d'infrastructures dans les secteurs économiques et social définis par le présent Accord* ». C'est dans cette logique que les deux pays se sont engagés à développer leur rapport de partenariat sur le plan sanitaire en signant un Protocole d'accord à N'Djamena le 04 janvier 2007 relatif à la construction d'un Centre hospitalier moderne et l'envoi d'une mission médicale au Tchad.

Ce partenariat sino-tchadien relatif à l'accès aux soins de santé s'inscrit dans une politique de cogestion des problèmes de santé des populations du Tchad (Aimé Mbaidiguim GUEMDJE, 2008).

Concernant l'assistance technique, la mission médical chinoise composée de 9 membres (Un chirurgien traumatologue, une gynéco-obstétricienne, un médecin généraliste, un radiologue, un anesthésiste, un ophtalmologue, un interprète et un cuisinier) a été déployée

en début septembre 2007, comme le précise l'article 2 du protocole d'Accord sur le plan sanitaire entre les deux pays, « pour assister la partie tchadienne en collaboration avec le personnel médical tchadien, en vue d'un échange d'expérience scientifique et de transfert de technique à l'exception de mission médicale requise aux fins d'expertise judiciaire ». Des médecins de toutes disciplines confondues sont envoyés.

Le volet de la formation du personnel de santé tchadien occupe une place de choix.

A.5. Le renforcement du secteur éducatif et culturel

Dans le cadre de renforcer le Tchad dans le secteur de l'éducation, la Chine, a construit plusieurs écoles dans quelques villes du Tchad, notamment dans la ville de N'Djamena, de Bongor et de Masaguette. Ces écoles, sont baptisées, "Ecole d'amitié Chine- Tchad". Elles ont été construites pour soutenir le Tchad dans le cadre du développement éducatif (Akim Christian Mendel, 2022).

Dans l'enseignement supérieur, la Chine a fait un don d'équipements, expérimentaux et didactique au Tchad en vue d'aider l'université de N'Djamena à monter un laboratoire de biochimie en 1996. Dans le cadre de ce don, deux professeurs chinois de biochimie étaient envoyés au Tchad pour installer et régulariser les équipements concernés, donner des cours et former des enseignants tchadiens, diriger les expérimentations et faire des recherches scientifiques avec des étudiants et enseignants tchadiens. De plus, Un stage d'un an à l'université de Wuhan, en Chine fut accordé à un jeune enseignant de biochimie de l'université de N'Djamena.

Dans le domaine gastronomique, la Chine s'impose au Tchad, en diffusant sa culture culinaire. Aujourd'hui, l'on

constate un nombre élevé des restaurants et hôtels chinois au Tchad.

A.6. Dans le domaine linguistique, il est créé un Département des Lettres et Études Chinoises (DLEC) en 2014. Il est logé à la Faculté des Langues, Lettres, Arts et Communication. En cinq années, le DLEC a mis sur le marché de l'emploi 120 diplômés en mandarin. Au regard de l'engouement pour l'apprentissage du chinois, il a été créé l'Institut Confucius de l'Université de N'Djaména (en abrégé, ICUNDJ) le 8 juin 2021 (Fatimé PAMDEGUE, 2019).

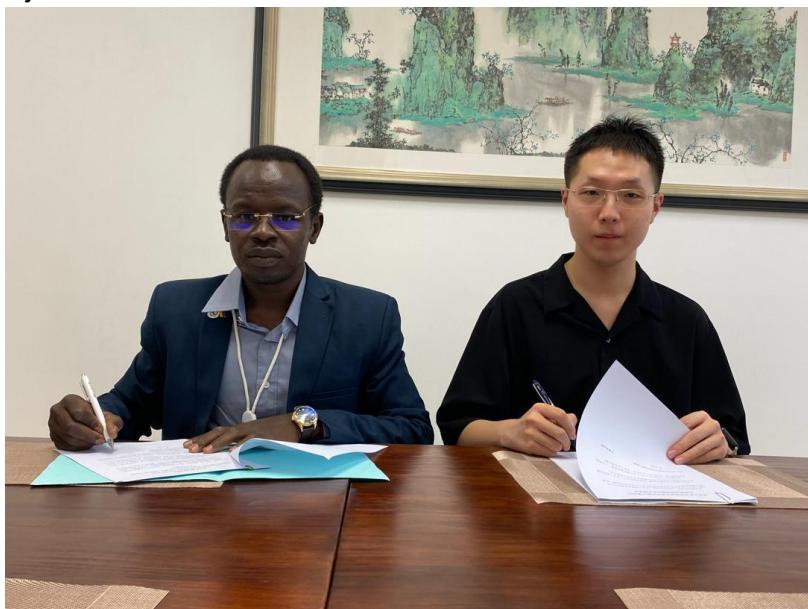
L'institut Confucius est un établissement culturel public à but non lucratif visant à diffuser la langue et la culture chinoise dans le monde. Il est installé depuis 2004, par la Chine, dans plusieurs villes du monde et en Afrique en particulier. L'Institut Confucius est l'une de manifestations les plus visibles du soft power chinois. En effet, la République populaire de Chine, souhaite exporter sa langue, sa culture, son histoire et sa philosophie au-delà de ses frontières. La Chine veut que le monde entier apprenne sa langue, pour mieux comprendre et s'intéresser à sa culture (Akim Christian Mendel).

A côté des cours de langue, retrouve-t-on des ateliers de cuisine, de tai-chi, de kung-fu, de calligraphie ou d'initiation à la cérémonie du thé. Le contenu politique des cours et des ateliers est presque totalement inexistant.

A.7. Le renforcement du secteur de la communication.

La presse en ligne, ce secteur qui ne reçoit que des miettes de l'Etat est le plus démuni au Tchad. Certains ont bénéficié des aides de la Chine à travers des visites d'échanges et de découvertes en Chine et l'octroi de matériels de fonctionnement comme des ordinateurs. L'ambassadeur de Chine se déplace en personne pour apprécier et évaluer les

besoins. Prenant l'exemple de l'aide au journal Alwihdainfo : L'Ambassade de la République populaire de Chine au Tchad a remis, le 14 novembre 2025, un don de matériel au média Alwihda Info, afin de renforcer le domaine de la communication. La cérémonie s'est déroulée en présence de M. He Yurui, directeur du service politique de l'Ambassade et de M. Wu Zilong, attaché de presse, ainsi que d'Alwihda, représenté par M. Malick Mahamat, coordonnateur, et M. Djimet Wiché, conseiller.



Le don est composé notamment d'ordinateurs fixes et portables, de photocopieurs, de moyens roulants, de matériel énergétique (kit solaire de 15 Kva) et de matériel audiovisuel. Interrogée par la RST (la Revue scientifique trimestrielle du CEDPE), la direction de Alwihdainfo a déclaré qu'elle apprécie ce geste symbolique qui renforce l'amitié durable entre le Tchad et la Chine et renforce les

médias tchadiens dans leur mission d'information et de développement.



A.8. Enfin, le 11 janvier 2026, le Tchad a signé un Partenariat énergétique avec la Chine.

L'Accord signé à Pékin entre le gouvernement tchadien et l'entreprise chinoise Luanquin International. Le projet prévoit la construction de 15 mini-centrales solaires photovoltaïques, d'une capacité totale de 200 MW.

Chaque centrale aura une puissance comprise entre 10 et 20 MW, répartie dans différentes localités du pays.

Objectif : réduire le déficit énergétique et améliorer l'accès à une électricité stable et durable, notamment dans les villes secondaires.

Ce don s'inscrit dans la stratégie du Tchad visant à diversifier ses sources d'énergie et à porter le taux d'accès à l'électricité (actuellement très faible, environ 6,4 % selon la Banque mondiale) à 90 % d'ici 2030.

Conclusion

Les interventions chinoises au Tchad sont nombreuses et visibles sur presque toute l'étendue du territoire nationale. Ces interventions couvrent le domaine pétrolier, des infrastructures, de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de domaine du commerce. La coopération Chine-Tchad a joué certainement un rôle fondamental et a apporté des contributions importantes au développement.

Cependant, plusieurs critiques ont été émises à l'encontre de la Chine dans ses interventions. Des indicateurs montrent clairement que la Chine est un prestataire de services plutôt qu'un investisseur, et que l'Afrique est un client plutôt qu'un partenaire. *En Afrique, « les investissements industriels chinois se font dans des activités intensives en main-d'œuvre. Elles sont donc peu capitalistiques et peu industrialisées, n'impliquant que de très limités transferts de technologies » (Jean Paul Cabestan 2013).*

Les griefs qui leur sont faites sont les conditions de travail extrêmes auxquelles sont soumis les employés locaux pour une modique rémunération. Il leur arrive de violer le code du travail tchadien sur les heures et les rémunérations de travail. Dès lors, on constate que la Chine, comme partout ailleurs, exporte sa main d'œuvre pour la réalisation de ses grands projets. Les travailleurs locaux n'accomplissent très souvent que les tâches de subordination. Pourtant, ces griefs d'ordre social sont très souvent faits aussi à la Chine par le Bureau International du Travail (BIT). La Chine est donc connue pour le fait qu'elle ne respecte pas les standards internationaux sur les conditions de travail.

Bibliographie

- ABDELKERIM Marcellin, « La petro-diplomatie chinoise au Tchad », in la Revue ACAREF, mars 2020, p.78 ;
- AKIM Christian Mendel, PRESENCE ET ACTIVITES CHINOISES AU TCHAD, 1972-2021, Mémoire Présenté et soutenu en vue de l'obtention du Diplôme de MASTER en Histoire, Option : Histoire des Relations Internationales Université de Yaoundé 2, 2022, p.56 ;
- Centre d'Etudes pour le Développement et la Prévention de l'Extrémisme (CEDPE), rapport quinquennal, novembre 2022, p 29) ;
- Fatime PAMDEGUE « Enjeux et défis de l'apprentissage du Mandarin dans la coopération Sino-Tchadien, Universite de N'djamena, Tchad, DJIBOUL □ N°007, Vol.1, 395 p ;
- Gazibo, M. & Mbabia, O. (2010). « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique ». *Études internationales*, 41(4), 521–546. <https://doi.org/10.7202/045561ar>;
- J.-P. Cabestan, « Les relations Chine-Afrique : nouvelles responsabilités et nouveaux défis d'une puissance mondiale en devenir », *Hérodote*, vol. 150, n° 3, 2013
- Jean CHAPPELLE, *Le peuple tchadien. Ses racines et sa vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- Jean-Pierre Cabestan, Élisa Domingues dos Santos, Zhao Alexandre Huang, Philippe Le Billon et Thierry Vircoulon, « Les influences chinoises en Afrique. 1. Les outils politiques et diplomatiques du « “grand pays en développement” » , *Études de Ifri*, novembre 2021, p.23.

DEUXIEME PARTIE

Le nexus climat–sécurité environnement, avec un focus sur la Centrafrique, le Tchad et le Cameroun

ETUDE

Réalisée par le consortium CEDPE, un groupe d'experts et d'institutions d'études et de recherche de quatre pays (Tchad, Cameroun, Centrafrique, Egypte)

Publication d'un extrait du rapport d'études⁴.

⁴ Le rapport intégral est accessible sur les sites du CEDPE et de l'OIF.

I. TERRITOIRES COUVERTS PAR L'ETUDE

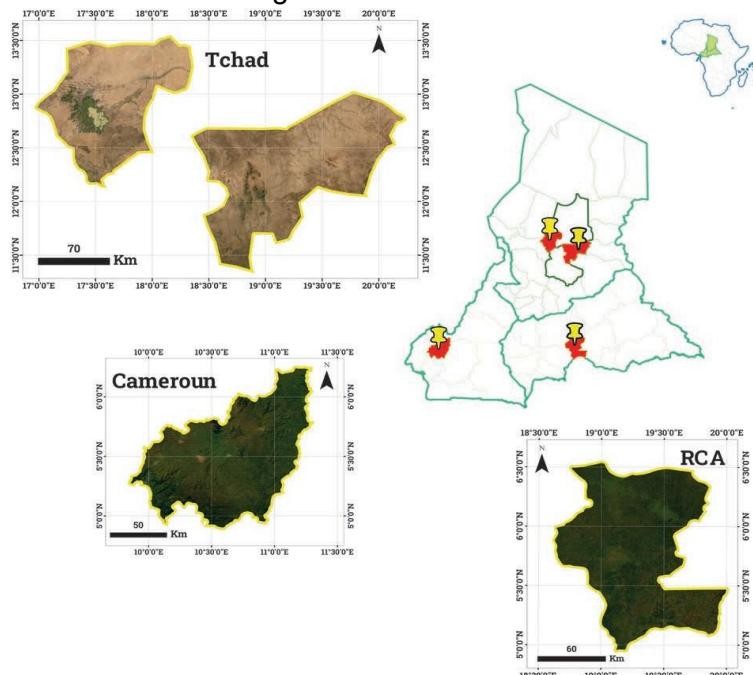
L'étude porte sur trois pays d'Afrique centrale : le Cameroun, la RCA et le Tchad (figure 1).

Figure 1 : Aire géographique et sites de l'étude

GLOSSAIRE

- ADAPTATION

Elle se réfère à un large éventail de mesures destinées à



réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique. Ces mesures peuvent aller de la plantation de variétés culturelles plus résistantes à la sécheresse, à l'amélioration des informations climatiques et des systèmes d'alerte précoce, en passant par la construction de moyens de défense plus solides contre les inondations, la sécheresse et

aux vents violents. L'adaptation se heurte à des défis tels que l'insuffisance des moyens financiers, le manque de connaissances et les contraintes institutionnelles, en particulier dans les pays en développement. L'urgence est particulièrement grande pour les pays en développement, qui ressentent déjà les effets du changement climatique et sont particulièrement vulnérables en raison d'une combinaison de facteurs, dont leur situation géographique et leurs conditions climatiques, leur forte dépendance à l'égard des ressources naturelles et leur capacité limitée à s'adapter à un climat changeant. L'adaptation est également particulièrement importante pour les femmes et les jeunes enfants, les personnes âgées, les minorités ethniques, les peuples autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées : comme on le sait, ces personnes sont disproportionnellement touchées par le changement climatique.

- **ATTENUATION**

L'atténuation du changement climatique fait référence aux efforts visant à réduire ou à limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère ou à augmenter les puits de carbone pour diminuer la concentration de ces gaz. L'objectif est de ralentir ou d'arrêter le réchauffement climatique et ses impacts futurs.

- **CLIMAT**

Il décrit l'état moyen et les variations des paramètres tels que la température, les précipitations, le régime du vent dans une région sur une période d'au moins une à trois décennies. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) définit des périodes de référence de 30 ans pour décrire les états du climat. Elles permettent de surveiller le changement climatique et de classifier les différentes conditions climatiques des différentes régions du monde. L'évolution du

système climatique est due à sa propre dynamique, mais aussi à des facteurs d'influence naturels, tels que les éruptions volcaniques et les variations du rayonnement solaire, ainsi qu'aux activités humaines. Les changements climatiques « désignent les variations à long terme de la température et des modèles météorologiques. Il peut s'agir de variations naturelles, dues, par exemple, à celles du cycle solaire ou à des éruptions volcaniques massives ». Les activités humaines constituent l'une des causes principales des changements climatiques dues à la production et à la concentration des gaz à effet de serre, essentiellement en raison de la combustion de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz.

- CONFLIT ASSOCIE AUX CHANGEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT

Ce sont des situations où les effets du changement climatique et la dégradation de l'environnement exacerbent les tensions existantes ou créent de nouvelles sources de conflit. Les conflits et l'environnement sont profondément liés. La dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes s'ajoute aux défis auxquels sont confrontées les communautés déjà vulnérables, à court et à long terme, et notamment les femmes et les filles qui sont touchées de manière disproportionnée. Cependant, l'environnement fait partie des victimes de la guerre, par des actes délibérés de destruction ou des dommages collatéraux, ou parce que, pendant les conflits, les gouvernements ne contrôlent pas et ne gèrent pas les ressources naturelles. Ces interactions complexes montrent que le changement climatique n'est pas seulement une question environnementale, mais aussi un défi majeur pour la paix et la sécurité mondiales.

- **CONFLITS LIES AUX RESSOURCES**

La raréfaction des ressources naturelles, telles que l'eau et les terres, devient un point de friction dans des contextes de pénurie accrue. La pénurie des ressources peut intensifier les conflits internes et intercommunautaires. La pénurie en elle-même n'est pas source de conflits. Les conflits apparaissent en l'absence de structures institutionnelles capables de répondre aux besoins des populations et réduire les sources de vulnérabilité. Par ailleurs, la pénurie peut engendrer la coopération alors que l'abondance engendrera la violence.

- **CONSOLIDATION DE LA PAIX**

Elle vise à aider les pays qui émergent d'un conflit, à réduire le risque d'y replonger et à jeter les fondations d'une paix durable et du développement.

- **DEPLACEMENT INTERNE**

Fait référence à chaque nouveau mouvement forcé d'une personne à l'intérieur des frontières de son pays enregistré au cours de l'année.

- **DEPLACEMENT REPETE**

Se produit lorsqu'une personne est forcée de se déplacer plusieurs fois. Certaines personnes sont déplacées à plusieurs reprises avant de trouver une solution à leur déplacement.

- **ENVIRONNEMENT**

Il s'agit de l'environnement de l'homme et des sociétés humaines c'est-à-dire l'ensemble des milieux « naturels » et/ou « artificialisés » de l'écosphère où l'homme s'est installé, qu'il exploite, qu'il aménage, et l'ensemble des milieux non anthropisés nécessaires à sa survie.

- **MODE DE GESTION DES CONFLITS**

C'est compris comme les différentes approches pour

anticiper, reconnaître, prévenir et résoudre les tensions efficacement.

- **REFUGIES ENVIRONNEMENTAUX**

Désigne les personnes qui ont été contraintes de quitter leur habitat traditionnel, temporairement ou de façon permanente, en raison d'une perturbation environnementale marquée (naturelle et/ou provoquée par l'homme) mettant en péril leur existence et/ou affectant gravement leur qualité de vie.

- **RESILIENCE**

C'est la capacité d'un être humain ou d'une communauté à faire face à des expériences difficiles et à en sortir renforcé. C'est un processus qui implique qu'une personne confrontée à l'adversité développe une nouvelle interprétation de ce qu'elle vit ou a vécu. Un changement de regard qui ouvre la porte à de nouvelles idées et stratégies d'action. Ainsi, tout en reconnaissant les problèmes, la personne résiliente cherche au-delà de la simple réparation, les ressources positives, même modestes, qui l'aideront à reconstruire sa vie. Pour activer le processus de résilience, l'être humain peut avoir besoin d'une tierce personne qui l'aide à prendre conscience de ses ressources internes et externes.

- **RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT OU RESSOURCES NATURELLES**

Ce sont des substances, des organismes et des milieux ou des objets présents dans la nature, sans action humaine, et qui font, dans la plupart des cas, l'objet d'une utilisation pour satisfaire les besoins (énergies, alimentation, agrément, etc.) des humains, animaux ou végétaux. Les ressources naturelles peuvent également être une plateforme pour l'établissement de la confiance et le partage des bénéfices entre des groupes divisés.

- **RESSOURCE LIGNEUSE**

Elle désigne toute matière provenant de plantes ou d'arbres qui ont une structure en bois. Cela inclut principalement le bois utilisé dans la construction, le mobilier, la fabrication de papier, et d'autres produits dérivés du bois. Les ressources ligneuses peuvent aussi comprendre les sous-produits comme les copeaux, la sciure, et les feuilles. Ces ressources sont importantes tant sur le plan économique qu'écologique, car elles jouent un rôle crucial dans la gestion des forêts et la durabilité environnementale. En revanche, les ressources non ligneuses englobent les matières provenant de plantes herbacées et d'autres formes de végétation, comme les fruits, les légumes, et les herbes. Contrairement aux ressources ligneuses, qui sont rigides et durables, les ressources non ligneuses sont généralement plus souples et utilisées principalement pour l'alimentation ou les produits médicaux. Les deux types de ressources jouent des rôles essentiels, mais répondent à des besoins et des usages distincts.

- SECURITE

Elle consiste à contenir les risques à des niveaux considérés comme normaux ou acceptables, étant donné que le risque ne peut jamais être éliminé dans n'importe quel contexte. C'est une condition humaine fondamentale, comprise comme ne pas être exposé à un risque imminent de persécution, de maladie ou de mort. La sécurité humaine est une approche multisectorielle de la sécurité qui cerne les problèmes communs et généralisés qui compromettent la survie, les moyens de subsistance et la dignité des populations, et y remédie. L'adoption de la résolution 66/290 de l'Assemblée générale de l'ONU, le 10 septembre 2012, a posé un important jalon pour l'application de la notion de sécurité humaine.

- VULNERABILITE

C'est un phénomène large qui pose la question du rapport des individus à la société dans laquelle ils vivent. Elle interroge la « représentation de l'humain », elle est liée à notre condition humaine. C'est un phénomène englobant, du fait de l'importance quantitative de ses occurrences. Penser la vulnérabilité implique de prendre en compte ses variations « différentielles » et sa distribution inégalitaire dans l'organisation sociale. C'est une notion opérationnelle aujourd'hui couramment utilisée pour désigner « un état de fragilité ». Il s'agit de l'exposition aux aléas climatiques.

- RESUME ANALYTIQUE

Le changement climatique a des effets graves sur l'Afrique, malgré ses faibles émissions de gaz à effet de serre. Ce phénomène amplifie les crises sécuritaires et sociales, comme le montre la vulnérabilité du Cameroun, de la République centrafricaine (RCA) et du Tchad. La deuxième phase de cette étude lancée en 2023 visait à approfondir la compréhension des impacts du climat sur la sécurité et l'environnement, en produisant des données scientifiques, en développant des indicateurs de suivi et en renforçant les capacités de l'OIF (l'Organisation Internationale de la Francophonie) à mener des analyses y compris des projections, ainsi que des actions prenant en compte le nexus climat-environnement- sécurité dans le cadre de la prévention des crises et des conflits dans l'espace francophone.

Les données climatiques de 1981 à 2022 montrent des variations significatives dans les précipitations et les températures au Cameroun, en RCA et au Tchad. Au Cameroun, les précipitations sont en baisse à Bangangté et stables à Foumban, tandis qu'en RCA, elles varient avec des

périodes de déficits et d'excès. Au Tchad, les précipitations sont généralement faibles et les températures élevées. Les tendances climatiques montrent une augmentation des températures et des fluctuations dans les précipitations, influençant la vie locale et la sécurité alimentaire.

Les tendances des précipitations et des températures révèlent des déficits pluviométriques dans les décennies passées, suivis d'une amélioration récente, bien que des excès puissent causer des inondations et des sécheresses. Les températures augmentent, affectant les régimes pluviométriques et la biodiversité, et intensifiant les crises alimentaires et les conflits liés aux ressources.

Les cartes NDVI (*Normalized Difference Vegetation Index*) indiquent une perte de végétation importante dans certaines régions du Cameroun et une amélioration en RCA. La dégradation de la végétation affecte les conflits liés aux ressources, les migrations et les tensions entre agriculteurs et éleveurs. La gestion intégrée des ressources naturelles est cruciale pour atténuer ces impacts.

Des accords régionaux comme la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles de 1963 et les règlements de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) et de l'UEAC (Union des Etats d'Afrique centrale) encadrent la protection environnementale. Chaque pays a intégré la protection de l'environnement dans ses lois nationales, bien que des défis subsistent, notamment en termes de mise en œuvre et de ressources. Les institutions régionales, comme l'OCCFA (Organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique) et la COMIFAC (Commission des forêts d'Afrique centrale), ainsi que les ministères nationaux de l'Environnement, jouent un rôle crucial dans la gestion des défis climatiques. Cependant, des insuffisances légales et

institutionnelles ainsi que des ressources limitées posent des obstacles importants.

En Afrique subsaharienne, le changement climatique a des conséquences dévastatrices sur la sécurité humaine, poussant environ 6 032 000 personnes à se déplacer, notamment au Cameroun, au Tchad et en République centrafricaine. L'un des principaux facteurs de cette migration est la rareté croissante des ressources, en particulier l'eau, qui exacerbe les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces groupes se disputent l'accès aux terres et aux ressources hydriques, entraînant des tensions qui peuvent rapidement dégénérer en violences. Par exemple, au Cameroun, la compétition pour le partage des terres agricoles et les pâturages se heurte aux besoins des éleveurs, qui cherchent à augmenter leurs troupeaux pour garantir leur subsistance.

La situation est particulièrement préoccupante en raison de l'incapacité des gouvernements à gérer ces conflits. Les préparations et les réponses institutionnelles face aux impacts du changement climatique sont souvent insuffisantes, laissant les communautés vulnérables et sans soutien. Cette lacune dans la gouvernance crée un terrain fertile pour l'escalade des violences, où des affrontements armés peuvent survenir, affectant particulièrement les populations déjà marginalisées, dont les femmes, qui sont souvent les premières victimes de violences sexuelles et de représailles.

De plus, la dépendance à des sources d'énergie peu durables, comme le bois pour la cuisson, aggrave cette crise. Les familles, souvent contraintes d'utiliser ce combustible en raison de son faible coût, exposent ainsi leur santé à des risques environnementaux et sanitaires. La combinaison de ces facteurs – la compétition pour les ressources,

l'insuffisance des réponses gouvernementales et la dégradation des conditions de vie – crée un cercle vicieux de conflits et d'instabilité, menaçant non seulement la sécurité des individus, mais aussi la cohésion sociale dans ces régions fragiles.

Les mesures proposées pour améliorer la gestion des ressources et renforcer la résilience face au changement climatique en Afrique centrale se concentrent sur plusieurs axes essentiels, notamment la nécessité d'un financement adéquat. Tout d'abord, il est crucial de renforcer la coopération régionale en établissant des plateformes de dialogue entre Etats, organisations régionales et communautés locales. Ces structures permettent de coordonner les efforts pour gérer les ressources transfrontalières et répondre aux crises environnementales, tout en favorisant la résolution pacifique des conflits liés aux ressources naturelles.

Un autre aspect fondamental est d'accroître la résilience climatique des communautés. Cela passe par le développement de programmes qui améliorent leur capacité à faire face aux impacts du changement climatique, comme la construction d'infrastructures adaptées et la promotion de pratiques agricoles durables. La mise en place de systèmes d'alerte précoce peut également jouer un rôle clé en anticipant les crises environnementales et en réduisant les tensions liées à l'accès aux ressources. Toutefois, ces initiatives nécessitent un financement approprié, tant à l'échelle nationale qu'internationale, pour garantir leur mise en œuvre efficace.

Parallèlement, il est important d'adopter une gestion intégrée des ressources naturelles. Cela nécessite des politiques qui équilibrent les besoins de différents groupes, tout en minimisant les conflits. Des pratiques telles que

l'agroforesterie et l'agriculture biologique doivent être encouragées pour garantir une exploitation durable. Le renforcement des capacités institutionnelles est également crucial, en investissant dans la formation des employés des ministères concernés pour assurer une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernance. Enfin, l'implication des communautés locales dans la prise de décision et la sensibilisation à la gestion durable des ressources sont des éléments clés pour assurer l'efficacité des initiatives environnementales. Cela inclut également la réallocation de ressources financières vers des projets environnementaux prioritaires. Ensemble, ces mesures visent à créer un cadre intégré et durable pour faire face aux défis environnementaux en Afrique centrale, en favorisant la coopération, la résilience et l'engagement communautaire, tout en garantissant les ressources nécessaires pour leur réalisation.

II. ECHANTILLONNAGE, CATEGORISATION ET PERCEPTION DES VARIATIONS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES AU CAMEROUN, EN CENTRAFRIQUE ET AU TCHAD

Catégorisation de la population interrogée

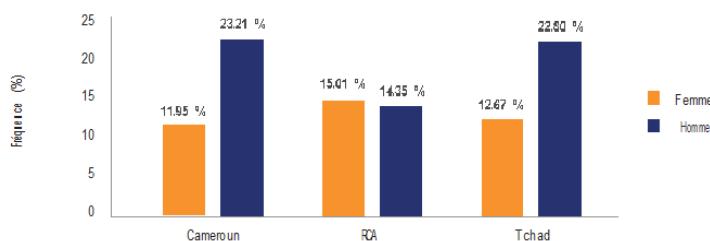
L'enquête de base sur le nexus climat-sécurité-environnement au Cameroun, en Centrafrique et au Tchad a impliqué 3 121 personnes provenant de six agglomérations distinctes, soit deux localités par pays étudié.

Echantillon de l'enquête : l'échantillon de l'enquête est réparti de manière équitable entre les différents sites. En moyenne, 1 040 personnes ont été interrogées dans chaque pays, avec un maximum de 1 051 personnes en République

centrafricaine, et un minimum de 1 024 personnes au Cameroun (Figure 2).



Echantillon enquêté et genre : la répartition intersectionnelle de la population étudiée est fortement influencée par le genre. Deux personnes sur trois parmi les enquêtés sont des hommes. Au Cameroun et au Tchad, les taux de participation des femmes sont les plus bas, atteignant 12 % dans chaque pays, tandis que le taux global de participation féminine est inférieur à 40 %. La dominance masculine est manifeste dans toutes les communautés concernées, avec la proportion féminine la plus faible enregistrée en RCA à 14 % (Figure 3).



Bien que l'étude ait pris en compte la dimension de genre dans la répartition de l'échantillon, les contraintes socioculturelles ont influencé l'administration du questionnaire sur le terrain. La prédominance masculine parmi les personnes enquêtées reflète les relations de genre au sein des familles dans les différentes communautés du Cameroun, de Centrafrique et du Tchad (Batibonack, 2000). Cette situation met en évidence une tendance à « l'effacement » des femmes dans ces sociétés, surtout lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant la communauté (Care, 2014 ; MINPROFF-INS, 2012 ; DAI, 2021 ; CREFAT, 2016).

Pourtant, les femmes possèdent une connaissance approfondie des enjeux abordés dans le cadre de ce nexus, en raison de leur forte dépendance vis- à-vis des ressources environnementales pour leurs activités socio-économiques. Âge de l'échantillon enquêté : d'après la figure 4 ci-dessous, les personnes âgées de 25 ans à 54 ans sont les plus représentées dans l'échantillon, ce qui indique probablement un faible ratio de dépendance² par rapport à la population active. Toutefois, ce chiffre peut masquer des disparités significatives qui nécessitent une analyse plus approfondie dans un cadre approprié.

Le ratio de dépendance est un indicateur qui mesure la proportion de la population dépendante (les jeunes de moins de 15 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans) par rapport à la population en âge de travailler (15-64 ans). Une augmentation de ce coefficient implique que les coûts de construction des établissements d'enseignement, de la protection sociale, des soins de santé, des pensions, etc.

devraient être augmentés. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans et les personnes plus âgées, de 65 à 69 ans, sont également présents en nombre notable. L'échantillon couvre donc une large tranche d'âges, offrant ainsi une perspective plus complète du nexus climat-sécurité-environnement dans une approche spatiotemporelle.

(Figure 5). Cette forte proportion de populations autochtones a permis d'obtenir une perception plus complète et contextualisée des changements environnementaux et climatiques, ainsi que de leurs liens avec la dynamique des conflits dans la région. La présence d'un effectif significatif de populations allochtones a également été cruciale pour comprendre le phénomène migratoire dans le cadre du nexus climat-sécurité-environnement.

- Allochtone Autochtone

L'enquête révèle que les motifs de migration varient considérablement selon les zones couvertes par l'étude. Au Tchad, les principales causes de mobilité sont la transhumance pastorale et la recherche de travail. Au Cameroun, les répondants mentionnent la famille, le travail et les conflits armés comme motifs de leur départ. En Centrafrique, les conflits armés et les questions familiales sont les raisons principales de migration.

Raisons des mouvements migratoires

Globalement, le mouvement migratoire est expliqué par plusieurs contraintes liées au nexus climat- sécurité-environnement d'après la figure 6 ci-dessous : d'abord les conflits armés, ensuite la recherche de travail, puis les raisons familiales³ et, enfin, la recherche de pâturages. Cette situation reflète le besoin croissant de la population active de trouver de meilleures conditions de vie dans la région.

La famille est un moteur essentiel de la migration. La

migration familiale est le terme utilisé pour qualifier la migration de personnes qui migrent en raison de liens familiaux récents ou de longue date. C'est un terme général qui englobe le regroupement familial, la formation d'une famille, les membres de la famille qui accompagnent les travailleurs, et l'adoption internationale. Selon l'OCDE (2020), les données sur la migration familiale dans les pays en développement sont soit rares, soit dispersées, du fait de capacités insuffisantes ou d'un manque de volonté politique aux fins de la collecte des données.

Occupations et activités principales : les activités principales des communautés sont étroitement liées au nexus climat-sécurité-environnement. L'agriculture est la principale activité pour près de la moitié de la population de cette région (Figure 7). Toutefois, environ 37 % des personnes enquêtées n'ont pas fourni d'informations sur leurs activités principales. Ce chiffre peut dissimuler une part importante de travail domestique non rémunéré, souvent assumé par les femmes, qui jouent également un rôle crucial dans des secteurs essentiels tels que l'agriculture et l'élevage. En outre, les femmes sont impliquées dans la transformation des produits issus des diverses productions. Que ce soit dans l'agriculture, la production alimentaire, l'artisanat ou d'autres domaines, leur expertise et leur travail aident à façonner la vie communautaire de manière significative. La commercialisation des produits de cueillette ou de ramassage représente également l'une de leurs principales occupations (Hadizatou, 2021 ; Ngouyamsa et coll., 2021).

Religions des enquêtés : les principales religions pratiquées par les communautés visitées au Cameroun, en République centrafricaine (RCA) et au Tchad dans le cadre de cette

étude sont principalement monothéistes. Les chrétiens représentent 49,35 % et les musulmans 48,96 %, soit un total de 98 % de croyants. Au Cameroun et en RCA, les chrétiens sont plus nombreux, avec, respectivement, 72 % et 86 % des répondants. En revanche, au Tchad, les personnes interviewées sont presque exclusivement musulmanes. Les musulmans constituent une minorité au Cameroun et en RCA, alors qu'ils forment une majorité écrasante au Tchad (Figure 8).

La cohabitation entre ces croyances peut parfois être source de conflits (Chelini-Pont, 2013). Les minorités religieuses sont souvent exposées à diverses formes de violence et à l'extrémisme religieux radical (Durkheim, 1900). Les tensions entre communautés chrétiennes et musulmanes peuvent s'aggraver, notamment sous l'influence des *leaders* politiques qui peuvent manipuler ces conflits pour leurs propres intérêts (Conciliation Ressources, 2016 ; TV5 Monde, 2013). Les conflits religieux peuvent également influencer l'accès et le contrôle des ressources environnementales.

Les croyances et les pratiques religieuses⁴ ne sont pas sans impact sur l'écosystème ; elles peuvent à la fois modifier et préserver l'environnement. Certaines traditions religieuses encouragent la protection de la nature et des animaux, tandis que d'autres peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement (Larrère, 2023 ; Isacco, 2013). Des chercheurs comme Michel Maxime Egger⁵ soutiennent que « *l'écologie et la spiritualité forment un tout* », un concept qu'il appelle « *écologie spirituelle* ». Cette approche part du postulat que l'écologie et la spiritualité sont indissociables, car l'humanité et la Terre partagent une communauté d'être, de vie et de destin. L'écologie spirituelle explore comment les croyances religieuses peuvent inspirer des actions

écologiques positives (Euvé, 2022). Cette perspective peut favoriser des comportements individuels et communautaires respectueux de l'environnement. De plus, dans certaines cultures, les changements dans les cycles de pluie ou les migrations animales sont souvent interprétés à travers des récits ou des croyances traditionnelles.

Répartition des personnes enquêtées en fonction de la religion dans les trois pays

Par exemple, dans le christianisme, la notion de « *stewardship* » (gestion responsable) encourage les croyants à prendre soin de la Terre comme un acte de foi.

Il est sociologue et éco-théologien d'enracinement orthodoxe, auteur de plusieurs essais sur l'éco-spiritualité et l'éco-psychologie.

Perceptions des changements climatiques et environnementaux dans les zones d'étude

Degré de préoccupation des communautés par rapport aux changements climatiques : les changements climatiques représentent une préoccupation majeure pour les populations de la zone étudiée dans le cadre du nexus climat- sécurité-environnement. Près de 49 % des personnes enquêtées se disent très préoccupés par ce phénomène, tandis que 7 % ne manifestent aucune inquiétude par ignorance et croient que les changements climatiques sont le fait de la volonté divine. En Centrafrique, tous les répondants expriment une préoccupation vis-à-vis des changements climatiques. 78 % d'entre eux font état d'une préoccupation élevée. En revanche, le niveau de préoccupation varie considérablement entre les différentes communautés participantes. Au Cameroun, seulement 30 %

des répondants expriment une préoccupation élevée, faisant de ce pays le moins préoccupé. Au Tchad, la préoccupation est modérée, se situant autour de 50 % (Figure 9). Ces variations importantes dans la sensibilité des populations expliquent les difficultés à obtenir une perception homogène du changement climatique.

Il convient de noter que la traduction du concept de changement climatique et de ses effets dans le savoir traditionnel reste complexe (Berge et coll., 2022) ; les savoirs traditionnels sont souvent enracinés dans des contextes culturels et linguistiques spécifiques, ce qui peut rendre difficile l'intégration de concepts scientifiques modernes comme le changement climatique. Les effets du changement climatique se manifestent de différentes manières selon les régions, ce qui nécessite une compréhension locale et nuancée (FIDA, 2016). De plus, la population de cette étude est relativement jeune, ce qui peut influencer la perception objective et globale des évolutions climatiques. Malgré ces défis, le niveau élevé de préoccupation par rapport aux climatiques reflète la dépendance des communautés vis-à-vis du climat et de l'environnement, ainsi que les efforts de communication des divers acteurs (IRAM, 2019). En effet, 75 % des répondants ont indiqué avoir entendu parler des changements climatiques par les médias, les organisations communautaires, les ONG ou les services de l'Etat.

Observations et perception des changements climatiques : les variations climatiques perçues par les personnes enquêtées reposent sur des observations et des expériences vécues, qui constituent des indicateurs empiriques essentiels pour comprendre le nexus climat-sécurité-environnement.

L'irrégularité pluviométrique (voir la figure 10 du rapport), est

le phénomène le plus fréquemment observé par les personnes interviewées (Chauvin, 2016). La pluie joue un rôle crucial dans la réussite des diverses activités au sein de ces communautés. Les mauvaises répartitions des précipitations ont eu des effets graves et néfastes sur la vie des populations. Les précipitations, qu'elles soient trop abondantes ou insuffisantes, peuvent perturber l'équilibre fragile de l'environnement et des sociétés.

Parmi les 2 899 personnes qui ont exprimé leur opinion sur les raisons des mauvais rendements agricoles ces dernières années, 75 % ont affirmé sans hésitation que la rareté des pluies en est la cause principale. Il convient de préciser que, selon 95 % des personnes interrogées sur les objectifs de la production agricole dans leur région, le but principal de cette activité est la consommation familiale.

L'agriculture pluviale dépend directement des précipitations. Une mauvaise pluviométrie entraîne une baisse des rendements agricoles, ce qui entraîne plusieurs conséquences graves : des réserves alimentaires réduites, un risque accru d'insécurité nutritionnelle, et des pertes financières importantes pour les agriculteurs familiaux dont les revenus dépendent principalement des récoltes (Denmat et coll., 2022). Ces conditions déstabilisent les moyens de subsistance, entraînant souvent la faim et la maladie.

Face à la baisse de la productivité agricole, certaines familles, ayant perdu toute source de revenus, sont contraintes de migrer vers les zones urbaines en quête de meilleures opportunités économiques, bien que ces opportunités ne soient pas toujours garanties. Ces déplacements, provoqués par les événements météorologiques, sont généralement source de tensions dans les territoires d'accueil (UNHCR, 2023, Cattiaux et coll.,

2018). Par ailleurs, la baisse de la pluviosité entraîne des conséquences profondes sur les activités pastorales, exacerbant les tensions entre agriculteurs et éleveurs. Lorsque les pâturages s'amenuisent en raison du manque d'eau, les éleveurs se voient contraints de déplacer leurs troupeaux vers des zones cultivées, ce qui provoque souvent des conflits. Ces affrontements peuvent être alimentés par la compétition pour les ressources limitées, comme l'eau et les terres arables. La situation est aggravée par les changements climatiques, qui rendent les périodes de sécheresse plus fréquentes et plus intenses.

Observations et perception de la disponibilité des ressources naturelles : les ressources naturelles essentielles pour la survie des populations dans les zones couvertes par l'étude incluent l'eau, les sols cultivables, l'air, les forêts qui assurent l'oxygénation de l'atmosphère, ainsi que l'ensemble des végétaux et des animaux. Selon 86 % des personnes interrogées, les stocks de ces ressources naturelles ont diminué dans leur communauté (Figure 11).

(...) Dans le cadre du nexus climat-sécurité- environnement, l'environnement n'est pas une entité extérieure aux communautés, mais plutôt un élément dans lequel elles évoluent. En retour, ces sociétés exploitent et modifient leur environnement. Celui-ci n'est pas neutre ; il génère des controverses, des conflits, mais aussi des coopérations entre les acteurs présents sur les territoires, qui sont au cœur de nos préoccupations.

L'amenuisement des produits et des sources d'énergie provenant de l'environnement est une réalité vécue et perçue par les populations locales. L'épuisement des ressources naturelles s'explique par une croissance démographique incontrôlée et sans précédent. En plus de

l'augmentation naturelle de la population, les nombreuses crises ont compromis les moyens de subsistance des communautés, les rendant dépendantes des ressources telles que la terre, l'eau et la végétation.

La forte demande en matières premières et en énergie exercée sur les services écologiques reçoit des réponses de plus en plus insatisfaisantes. Il est crucial de traiter cette situation pour éviter l'aggravation des tensions qui en résultent.

Bois de chauffe et changement climatique : un indicateur clé de l'épuisement des ressources naturelles est la variation significative de la couverture végétale dans les différentes zones. La régression de l'étendue et de la densité des forêts a été constatée par 83 % des personnes interrogées. L'une des causes évidentes de cette régression est l'utilisation irrationnelle des ressources ligneuses. Pour 82 % des enquêtées, le bois de chauffage constitue la principale source d'énergie utilisée par la population (Figure 12). Ce chiffre reflète des réalités complexes au sein de ces communautés, qui sont majoritairement traditionnelles.

(...) L'utilisation du charbon et des fagots pour la cuisson est souvent un héritage culturel auquel les communautés sont réticentes à substituer des alternatives. De plus, les autres options énergétiques sont rarement disponibles en raison de la mauvaise distribution ou du manque de moyens pour accéder à ces services (Belani Masamba et coll., 2023).

Transhumance et changements environnementaux : l'élevage pratiqué dans la région est de type transhumant, caractérisé par une forte dépendance au pâturage. Parmi les 7 % des personnes ayant déclaré pratiquer l'élevage comme activité principale, 100 % se considèrent comme

transhumants, et 73 % d'entre eux admettent ne pas pratiquer la production fourragère. Cette forme d'élevage extensif constitue une pression majeure sur les ressources environnementales de la région.

Certains éleveurs abattent des arbustes et coupent des plantes pour nourrir leur troupeau, mettent le feu à la brousse ou aux champs pour stimuler la régénération des herbes, et s'installent sur les lits des cours d'eau, perturbant ainsi les activités de pêche et de production agricole. Parmi les répondants, 14 % sont conscients de ces pratiques nuisibles (Figure 13).

Terres arables et productions agricoles : dans la région, les terres arables utilisées pour la production de cultures, telles que les céréales, les légumes et les fruits, sont essentielles pour fournir les aliments de base aux populations (Banque mondiale, 2012). Cependant, la gestion actuelle des ressources foncières ne favorise ni la préservation de la biodiversité ni la souveraineté alimentaire. Une large majorité des répondants, soit 87 %, constatent une dégradation de la qualité des terres. De plus, 65 % des personnes rencontrées dans les communautés où l'étude sur le nexus climat- sécurité-environnement a été réalisée reconnaissent une surexploitation des terres. Cette situation est en partie expliquée par la raréfaction de la pratique de la jachère, devenue difficile en raison de la demande exponentielle de terres due à la croissance démographique. Il est également important de noter que l'insécurité dans certaines zones constitue un obstacle majeur à l'exploitation des terres. Certaines régions sont menacées ou contrôlées par des groupes armés ou des mouvements de radicalisation, ce qui limite l'accès et l'utilisation de ces espaces.

Le manque de production fourragère est également une

source de pression exercée par l'élevage transhumant sur les terres. Lorsque les troupeaux pâturent trop longtemps sur une même parcelle, ils consomment la végétation au-delà de ce que l'écosystème peut régénérer. En conséquence, la couverture végétale diminue, le sol s'érode et sa fertilité baisse. Le passage répété des animaux lors de la transhumance entraîne un compactage excessif du sol, ce qui réduit sa perméabilité à l'eau et aux nutriments, compromettant ainsi la croissance des plantes. Ce phénomène a été identifié par 6 % des personnes interrogées comme étant un facteur contribuant à la dégradation des terres.

Cette situation est en partie expliquée par la raréfaction de la pratique de la jachère, devenue difficile en raison de la demande exponentielle de terres due à la croissance démographique. Il est également important de noter que l'insécurité dans certaines zones constitue un obstacle majeur à l'exploitation des terres. Certaines régions sont menacées ou contrôlées par des groupes armés ou des mouvements de radicalisation, ce qui limite l'accès et l'utilisation de ces espaces.

Le manque de production fourragère est également une source de pression exercée par l'élevage transhumant sur les terres. Lorsque les troupeaux pâturent trop longtemps sur une même parcelle, ils consomment la végétation au-delà de ce que l'écosystème peut régénérer. En conséquence, la couverture végétale diminue, le sol s'érode et sa fertilité baisse. Le passage répété des animaux lors de la transhumance entraîne un compactage excessif du sol, ce qui réduit sa perméabilité à l'eau et aux nutriments, compromettant ainsi la croissance des plantes. Ce phénomène a été identifié par 6 % des personnes

interrogées comme étant un facteur contribuant à la dégradation des terres.

En outre, le manque de culture de préservation et de restauration des terres affecte leur gestion durable. Selon 71 % des personnes interrogées, aucune mesure n'a été prise dans leur communauté pour préserver les sols. Ce constat révèle une absence d'initiatives malgré le fait que 59 % des répondants espèrent une amélioration de la production des terres dans les années à venir. Le manque de culture en matière de préservation et de restauration des terres constitue une raison majeure de la gestion insoutenable de ces ressources. Il existe une insuffisance notable en termes d'accompagnement des communautés dans la gestion durable des terres (Figure 13).

Qualité et accès à l'eau : d'après la figure 14 ci-dessous, dans les communautés visitées, l'utilisation de l'eau est traditionnellement répartie entre l'eau domestique et l'eau agricole, cette dernière étant destinée à l'irrigation des cultures et à l'élevage. Malgré la non-disponibilité des données spécifiques sur la répartition totale de l'eau entre ces usages, il est scientifiquement établi que l'agriculture est la plus grande consommatrice d'eau, représentant la majeure partie des volumes utilisés. Généralement, l'eau prélevée par les collectivités est restituée au milieu naturel sous forme de rejets, parfois pollués, dans les cours d'eau ou les nappes phréatiques. Cela explique pourquoi 69 % des personnes rencontrées affirment que l'eau dans leurs régions peut provoquer des maladies. Cependant, il convient de noter que ces maladies hydriques résultent également d'un accès limité à des sources d'eau potable et d'un manque de respect des règles d'hygiène élémentaires. Les maladies liées à l'eau sont dévastatrices, et les communautés ont souvent des possibilités limitées pour

obtenir des soins de qualité.

I. EVOLUTION DES PARAMETRES CLIMATIQUES ET DU COUVERT VEGETAL DANS LES REGIONS CIBLEES AU CAMEROUN, EN CENTRAFRIQUE ET AU TCHAD.

CARACTERISTIQUES CLIMATIQUES DES DOMAINES D'ETUDE

Les caractéristiques climatiques des domaines d'étude pour les trois pays ont été déterminées à partir de l'analyse des données climatiques téléchargées sur le site de la NASA/POWERCERES/ MERRA2, en l'absence de données d'observation directe des stations.

À ces données s'ajoutent les informations issues des études antérieures et les perceptions recueillies lors des collectes de données sur le terrain. Les données climatologiques téléchargées comprennent des informations sur la pluviométrie, la température, le vent, etc., pour la période de 1981 à 2022, soit 42 ans. Cette période, couvrant les quatre dernières décennies, est suffisante pour analyser l'évolution du climat dans les sites étudiés.

A. Sites du Cameroun

Au Cameroun, les localités des monts Bana- Bangangté-Bangou et de Foumban sont situées d'un côté sur les chaînes de montagnes et de l'autre dans la plaine inondable du Noun.

Pluviométrie à Bangangté et Foumban

Les stations de Bangangté et de Foumban font partie du domaine de climat guinéen caractérisé par une longue

saison de pluies (8 à 10 mois).

Sur la période de 42 ans, la moyenne pluviométrique annuelle est de 2 127,0 mm avec un écart-type de 419,3 mm à Bangangté, et de 1 997,2 mm avec un écart-type de 492,2 mm à Foumban. La répartition pluviométrique au cours de l'année pour une année pluvieuse favorable et pour une année pluvieuse défavorable est présentée dans la figure 15 (...)

À Bangangté comme à Foumban, durant la période de 42 ans (1981 à 2022), l'année la plus pluvieuse est 1982, tandis que l'année de plus faible pluviométrie est 1991 à Bangangté et 2021 à Foumban. Toutefois, dans les deux stations, les précipitations sont enregistrées presque tous les mois, ce qui les place dans le domaine climatique guinéen. Les quantités abondantes de pluie sont généralement observées de mars à octobre. Les années très déficitaires sont caractérisées par des hauteurs de pluie inférieures à celles attendues pendant les mois habituellement pluvieux.

Concernant la variation interannuelle, l'évolution des précipitations suit un modèle en dents de scie dans les deux stations, avec une légère tendance à la baisse, surtout à Bangangté, tandis qu'à Foumban, la tendance est quasiment stable. Cette évolution est marquée par des années très pluvieuses, telles que 1982, 2000 et 2022, ainsi que par des années très déficitaires, comme 1991, 1999 et 2021 (Figure 16).

Une analyse au moyen de l'indice de Nicholson permet de clarifier davantage cette irrégularité.

- Indices pluviométriques annuels à Bangangté et à FoumbanLes indices pluviométriques annuels viennent confirmer les irrégularités interannuelles de pluviométrie affichant clairement peu d'années excédentaires (1982,

2000, 2016 et 2022) et de nombreuses années déficitaires (1984, 1990, 1991, 1995, 1999, 2004, 2005, 2008, 2014, 2018, 2019 et

2021), toujours avec une légère tendance à la baisse à Bangangté. Mais ces variabilités interannuelles de la pluviométrie masquent l'évolution à l'échelle décennale (Figure 18).

- Indices pluviométriques décennaux à Bangangté et à Foumban

Indice pluviométrique décennal à Bagangté Indice pluviométrique décennal à Foumban.

À Bangangté comme à Foumban, la décennie 1981- 1990 est humide. Mais la suivante (1991-2000) est normale à Bangangté (0,0) et déficitaire à Foumban (- 0,1), suivie d'une décennie déficitaire (2001-2010) dans les deux localités. Enfin, la dernière décennie est déficitaire (- 0,1) à Bangangté et excédentaire à Foumban. Ces différences observées dans l'évolution pluviométrique dans ces deux localités résideraient dans leurs sites géographiques, c'est- à-dire que Bangangté est située dans une région montagneuse et Foumban dans une plaine.

Températures à Bangangté et à Foumban

Sur la période de 42 ans, les températures moyennes annuelles minimales sont de 13 °C à Bangangté et de 12 °C à Foumban, tandis que les températures maximales moyennes sont respectivement de 31,1 °C et 29,9 °C. L'évolution des températures moyennes mensuelles est illustrée dans la figure 19.

- Evolution de températures moyennes mensuelles minimales et maximales dans l'année à Bangangté et à

Foumban.

On observe une légère augmentation des températures maximales de février à mai, suivie d'une baisse régulière jusqu'en septembre, puis d'une nouvelle hausse en octobre et novembre. Concernant les températures minimales, il y a une augmentation continue de janvier à mai, suivie d'une légère diminution de juin à août, avant une nouvelle baisse jusqu'en décembre.

Pour ce qui est de la variation interannuelle, la figure 20 illustre l'évolution des températures moyennes annuelles minimales et maximales dans les deux stations étudiées.

- Evolution des températures moyennes minimales et maximales à Bangangté et à Foumban.

À Bangangté comme à Foumban, les températures moyennes minimales varient entre 10 °C et 15 °C, tandis que les températures moyennes maximales oscillent entre 30 °C et 35 °C. Cependant, l'évolution des températures moyennes maximales montre une légère augmentation vers la fin de la période (...)

B. Sites de la République centrafricaine (RCA)

En République centrafricaine, ce sont les préfectures de l'Ombella-M'poko et de Kémo qui sont retenues pour l'étude. Ces deux localités représentées respectivement par les stations de Sibut-Centre et Sibut-Grimari sont situées dans la zone soudano- guinéenne, caractérisée par un climat spécifique et une végétation diversifiée. Le domaine soudano- guinéen est une zone de transition entre le climat soudanien dont la pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 1 200 mm et 1 500 mm avec une saison sèche de cinq mois, et le climat guinéen caractérisé par une

pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 1 500 mm et 1 900 mm et une saison sèche de deux à quatre mois. La température moyenne mensuelle varie de 24 °C à 31 °C dans cette zone.

Pluviométrie à Sibut-Centre et à Grimari

Sur la période de 40 années consacrée à l'analyse du climat, la moyenne pluviométrique annuelle est de 1 377,2 mm avec un écart-type de 270,3 mm à Sibut-Centre et 1 454,2 mm avec un écart-type de 282,9 mm à Sibut-Grimari.

La répartition pluviométrique dans l'année pour une année excédentaire (1981) dans les deux stations et une année très déficitaire (2001 à Sibut-Centre et 2006 à Sibut-Grimari) se présente dans la figure 24 suivante.

Les stations de Sibut-Centre et Sibut-Grimari ont connu une forte pluviométrie en 1981. Mais les années de sécheresse critiques sont observées respectivement en 2001 et en 2006. Les pluies commencent à être enregistrées dès le mois de janvier à Sibut-Grimari et celui de février à Sibut-Centre. Elles s'achèvent en octobre dans les deux stations. Mais les véritables saisons de pluies s'étendent de mars à octobre (huit mois de saison de pluies) et la saison sèche de novembre à février (quatre mois de saison sèche). La principale cause de différence de la pluviométrie réside dans le volume pluviométrique mensuel et non dans la durée de la saison pluvieuse.

L'évolution interannuelle présente une grande irrégularité, marquée par des années allant de normales à excédentaires, ainsi que par des années déficitaires (Figure 25).

- Evolution interannuelle de la pluviométrie de 1981 à 2022 à Sibut Centre

(...) La pluviométrie évolue de manière erratique, avec des années de fortes pluies et d'autres plus sèches. Sur les 42 années, on dénombre 18 années déficitaires à Sibut-Centre et 17 à Grimari. À Sibut-Centre, les années de fortes pluviométries sont 1981 et 2020, tandis qu'à Grimari, les périodes de fortes pluies sont 1981-1982 et 2016-2017. Les mauvaises années pluviométriques sont très récurrentes dans les deux stations, mais les années de déficit chronique vont de 2000 à 2018 à Sibut-Centre comme à Grimari. La tendance pluviométrique est presque stationnaire dans les deux localités.

L'analyse des indices pluviométriques, calculés suivant la formule de Nicholson aidera à mieux cerner cette irrégularité pluviométrique. Les indices pluviométriques annuels (IPA) sont présentés figure 26.

Les indices pluviométriques affichent clairement les années sèches qui apparaissent entre 1999 et 2017. Leur tendance est similaire à celle de la variabilité interannuelle confirmant la quasi-stationnarité de la pluviométrie dans cette zone centrafricaine.

Les indices pluviométriques à l'échelle décennale (IPD) sont matérialisés dans la figure 27 suivante.

À Sibut-Centre, seule la décennie 2001-2010 est déficitaire, tandis qu'à Grimari, deux décennies sèches s'intercalent entre deux décennies humides. Heureusement, on a observé une amélioration de la pluviométrie après deux décennies déficitaires, évitant une situation catastrophique.

Températures à Sibut-Centre et à Grimari

Les températures moyennes annuelles minimales et maximales sont respectivement de 14,7 °C et 38,7 °C à

Sibut-Centre, et 15,04 °C et 37,6 °C à Sibut-Grimari (Figure 28).

Les températures moyennes minimales tournent autour de 20 °C et les maximales entre 30 °C et 40 °C. Il fait chaud dans ces deux stations de février à avril, puis les températures baissent d'avril à octobre, certainement à cause de la pluviosité, puis les moyennes maximales reprennent une allure ascendante jusqu'en décembre.

La variation dans le temps est matérialisée par la figure 29. La température moyenne minimale tourne autour de 15 °C et la maximale oscille autour de 40 °C sans frôler les 45 °C. Si la tendance de l'évolution de la température minimale est peu perceptible, celle de la température maximale est en hausse depuis le début de la période des observations.

L'analyse des écarts de températures à la moyenne aiderait à mieux saisir le rythme de l'évolution de ces températures (Figure 30).

C. Sites du Tchad

Géographiquement, les provinces du Batha et du Guéra sont situées au centre du pays et appartiennent au domaine du climat sahélien. Les caractéristiques climatiques de ce domaine sont : une courte saison de pluie (quatre à cinq mois) avec une pluviométrie moyenne annuelle de l'ordre de 500 mm par an, ainsi que des températures élevées avec une moyenne annuelle de 35 °C.

- Pluviométrie au Batha et au Guéra

L'analyse des données pluviométriques sur la période allant de 1981 à 2022, soit 42 ans, montre des irrégularités pluviométriques tant au Batha qu'au Guéra. Sur cette période, la moyenne pluviométrique annuelle est 499,4 mm

avec un écart-type de 189,4 mm au Batha, tandis qu'au Guéra, la moyenne est de 633,8 mm et l'écart-type de 204 mm.

La répartition pluviométrique dans l'année pour une bonne et une mauvaise année se présente comme suit (Figure 33).

- Répartition de la pluviométrie en 1984 et 2022 à Mangalmé.

À Ati comme à Mangalmé, l'année 1984 a été une mauvaise année pluvieuse et l'année 2022 une année excédentaire. En 1984, les pluies sont tombées d'avril à octobre (sept mois) et en 2022 de mai à septembre (cinq mois). Mais ce sont les fortes quantités de pluies concentrées de juillet à septembre qui ont manqué en 1984 et en ont fait l'année la plus sèche.

Pour ce qui est de l'évolution dans le temps, on note une très grande irrégularité interannuelle (Figure 34).

En examinant de plus près la figure 34, on observe que la pluviométrie évolue de manière fluctuante, avec des périodes alternant entre années normales, excédentaires et déficitaires. Sur les 42 années d'observation, les années déficitaires sont les plus nombreuses, avec 22 à Mangalmé et 23 à Ati, comparativement aux années normales, qui sont au nombre de 20 à Mangalmé et 19 à Ati. Les années normales sont principalement concentrées dans la dernière décennie, ce qui explique la légère tendance à la hausse de la pluviométrie.

Pour mettre en évidence la variabilité pluviométrique, les indices de pluviométrie à l'échelle annuelle et décennale ont été calculés et sont présentés dans la figure 35 suivante.

La figure 35 révèle des années exceptionnellement sèches à Ati et à Mangalmé, notamment les années 1984, 1990,

1993, 2000, 2002 et 2004.

En revanche, les années particulièrement humides sont 2010, 2012, 2020 et 2022. Sur la période de 42 ans couverte, les extrêmes pluviométriques sont représentés par l'année 1984, qui a connu la plus faible pluviométrie, et l'année 2022, avec la pluviométrie la plus élevée. La tendance générale des indices pluviométriques est à la hausse, ce qui pourrait augurer des conditions climatiques plus favorables à l'avenir. Cependant, cette tendance pourrait également entraîner des inondations.

La sécheresse sévère de 1984 a provoqué une famine généralisée, entraînant une migration importante vers des zones plus propices. De manière similaire, les inondations catastrophiques de 2022, dues à des pluies abondantes, ont entraîné des conséquences désastreuses pour les populations locales : effondrement de maisons, noyade de bétail, destruction des cultures, etc. Ces événements ont conduit à une insécurité alimentaire et sanitaire croissante, parfois exacerbée par des conflits locaux. Les résultats de l'indice pluviométrique à l'échelle décennale sont présentés dans la figure suivante (Figure 36).

- Indice pluviométrique décennal à Ati
- Indice pluviométrique décennal à Mangalmé

À Ati comme à Mangalmé, parmi les quatre décennies étudiées (1981-1990, 1991-2000, 2001- 2010 et 2011-2020), les trois premières décennies se caractérisent par des conditions sèches. En particulier, la décennie 2001-2010 a été extrêmement sèche, avec un indice de pluviométrie décennale (IPD) de - 0,5. En revanche, la dernière décennie (2011-2020) se distingue par des conditions très humides, avec un IPD de 0,4 à 0,5.

Une période prolongée de sécheresse comme celle-ci expose inévitablement la population à divers risques, tels que l'insécurité alimentaire, la migration forcée, et des conflits pour l'accès aux ressources.

Températures à Ati et à Mangalmé au Tchad Les températures moyennes minimales et maximales, calculées sur 42 ans, sont respectivement de 10,7 °C et 44,9 °C à Ati et de 12,7 °C et 44,3 °C à Mangalmé. L'évolution mensuelle permet de connaître le régime thermique (Figure 37).

L'évolution annuelle de la température révèle une période de forte chaleur de mars à mai, suivie d'une baisse de température de juin à août en raison de l'effet de la pluviosité. Ensuite, la température connaît une légère hausse de septembre à octobre avant de redescendre de novembre à février en raison de l'arrivée de l'hiver.

Concernant la variation interannuelle des températures, elle est globalement stable, avec une légère tendance à la hausse observée dans les deux stations du Contrairement à la tendance observée pour les valeurs moyennes, les écarts des températures maximales montrent une légère tendance à la hausse, tandis que les écarts des températures minimales tendent légèrement à la baisse. Cela suggère qu'à l'avenir, les températures maximales pourraient continuer à augmenter, tandis que les températures minimales pourraient diminuer de manière plus modérée. En conséquence, cela indique une tendance à l'augmentation des températures maximales, ce qui pourrait se traduire par des vagues de chaleur plus fréquentes à l'avenir.

- Vents au Batha et à Mangalmé au Tchad
La vitesse moyenne des vents à Ati et à Mangalmé a évolué

de manière fluctuante au cours des 42 années, présentant des variations similaires à celles des précipitations, avec une tendance globalement stable (Figure 40).

- Tendance vitesse de vent à Ati Tendance vitesse de vent à Mangalmé

La vitesse moyenne du vent à Ati et à Mangalmé est d'environ 8 m/s, soit 28,8 km/h. Il y a quelques rares années où la vitesse a dépassé les 10 m/s, comme en 1996 à Ati, où elle a atteint 10,78 m/s, équivalant à plus de 30 km/h. Ces augmentations exceptionnelles de la vitesse du vent peuvent causer des désagréments importants pour la population. Il est donc pertinent d'examiner le régime du vent en analysant la vitesse moyenne mensuelle (Figure 41).

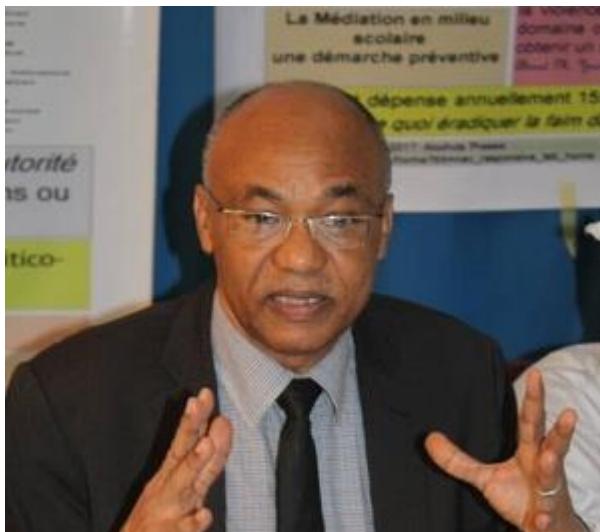
MANIFESTATIONS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROJECTIONS

Renforcer la résilience climatique et gérer les conflits agropastoraux : Quelle réponse les gouvernements pourraient-ils apporter ?

Interview de Dr. Ahmat Yacoub, réalisée par libam steve, pour www.mongabay.com, spécialisé dans l'actualité sur le changement climatique, à la suite de la publication du "Nexus Climat-Sécurité-Environnement en Afrique centrale : cas du Cameroun, de la RCA et du Tchad", auquel le consortium avez participé.

Samedi 27 décembre 2025, mis à jour fin janvier 2026
Les autorités compétentes doivent s'appuyer sur les centres locaux de recherche, tels que le consortium-CEDPE, composé de neuf structures sous-régionales spécialisées.

Ce consortium a déjà produit une étude exceptionnelle financée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), démontrant la pertinence d'une approche scientifique et collaborative pour guider les politiques publiques.



Quelle réponse locale les gouvernements des pays concernés par l'étude pourraient-ils apporter pour renforcer la résilience climatique des communautés et gérer les conflits agropastoraux qui s'accentuent ?

Dr. Ahmat Yacoub Dabio : Il sera essentiel pour les gouvernements concernés par l'étude à court terme de développer des programmes pour sensibiliser les communautés dans leurs diversités à vivre ensemble et renforcer leur compréhension des impacts des changements climatiques. A court terme, accompagner les communautés

dans la restauration des écosystèmes et la gestion participative des ressources naturelles et initier les acteurs à l'intégration des solutions basées sur la nature dans la restauration des terres et la conservation des zones humides et des écosystèmes fragiles. Dans l'urgence, il s'agira de développer des infrastructures résilientes de soutien à la production agro-sylvo-pastorale pour réduire la pression sur les ressources et les conflits associés. Développer à long terme des systèmes climato-intelligentes pour une meilleur adaptation et sécurité climatique. Enfin, il ne faut pas perdre de vue le rôle des centres de recherche. Les autorités compétentes doivent s'appuyer sur les centres locaux de recherche, tels que le consortium-CEDPE, composé de neuf structures sous-régionales spécialisées. Ce consortium a déjà produit une étude exceptionnelle financée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), démontrant la pertinence d'une approche scientifique et collaborative pour guider les politiques publiques.

La question du financement est fondamentale dans la mise en œuvre des programmes de résilience des communautés. Comment adresser cette problématique dans un contexte où la thématique du financement de l'adaptation de l'Afrique et de justice climatique reste un problème ?

Dr. Ahmat Yacoub Dabio: La question du financement reste un enjeu crucial pour la résilience des communautés. Le financement de l'adaptation en Afrique et la justice climatique demeurent des défis majeurs. Les communautés vulnérables ont besoin de ressources stables et accessibles pour renforcer leur résilience face aux impacts du changement climatique. Il est important de faire de la sécurité climatique une priorité nationale en intégrant

systématiquement la sécurité climatique dans les politiques publiques, les plans de développement et les accords de financement. Il convient aussi de conditionner tout projet ou programme au respect d'objectifs de résilience communautaire. Puis, il faut responsabiliser les partenaires et les bailleurs internationaux en exigeant qu'ils incluent des actions de résilience dans leurs interventions sans oublier de promouvoir une approche de justice climatique où les pays les plus responsables des émissions soutiennent davantage les pays vulnérables. Les africains doivent tout d'abord compter sur eux, sur leurs propres ressources en consacrant une part des budgets nationaux à l'adaptation et à la protection des écosystèmes avant de faire appel aux ressources externes. Il s'agit d'utiliser les mécanismes nationaux existants, comme le Fonds Spécial pour l'Environnement (FSE), et diversifier les sources de financement (taxes vertes, partenariats public-privé, obligations climatiques). Pour accéder aux financements internationaux et répondre aux conditionnalités des bailleurs, on doit combattre la corruption, assainir la gouvernance, améliorer la transparence dans la gestion des fonds publics et surtout valoriser les initiatives locales et régionales en s'appuyant sur les centres de recherche et consortiums régionaux pour produire des données fiables et orienter les politiques. Car, les centres de recherches en Afrique francophones sont les plus démunis, les plus marginalisés. Or, sans la recherche, un pays ne peut pas évoluer. Enfin, il faut également encourager les innovations locales (agriculture climato-intelligente, énergies renouvelables communautaires) comme leviers de financement durable. On peut peut-être s'inspirer de certains pays de comme le Kenya qui a mis en place d'obligations vertes pour financer

des projets d'énergie renouvelable et d'adaptation ou le Rwanda qui a créé un fonds national pour l'environnement (FONERWA) qui mobilise à la fois des ressources internes et externes. Il y a aussi le Maroc qui a créé un Fonds Vert pour le Climat grâce à une gouvernance renforcée et des projets structurés.

En résumé, je pense qu'il faut bâtir une architecture financière hybride basée sur la priorité nationale (mobilisation interne, gouvernance transparente), et accès direct aux fonds internationaux. Cette combinaison peut permettre aux pays africains de transformer la contrainte du financement en opportunité pour une résilience durable.

Comment favoriser une gestion durable des ressources et une coexistence pacifique entre les communautés en compétition pour ces ressources ?

Dr. Ahmat Yacoub Dabio : Il faut prendre en compte l'héritage historique de gestion des ressources naturelles et de la gestion des conflits dans la conception des mécanismes et outils modernes. Mettre en place une gestion participative des ressources naturelles et permettre aux communautés de partager le bénéfice de la conservation des écosystèmes. Appliquer les systèmes d'information géographique et mettre à profit l'intelligence artificielle pour gérer les ressources, cartographier les espaces qui sont principalement sources de conflits et œuvrer à une coopération entre les communautés pour une gestion associé et un partage équitable des services écosystémiques.

Les sensibilisations, les informations par rapport au profil historique, l'éducation en générale doivent être permanentes dans les communautés pour adopter la résilience climatique.

Tout ceci doit être soutenu par une gouvernance impartiale et neutre.

En résumé : combiner tradition, participation, innovation, éducation et gouvernance équitable pour une gestion durable et pacifique des ressources.

Quels sont les exemples les plus significatifs des conflits communautaires engendrés par la raréfaction des ressources dans les trois pays sur lesquels se focalise l'étude ?

Dr. Ahmat Yacoub Dabio : Les exemples les plus significatifs de conflits communautaires liés à la raréfaction des ressources concernent Mangalmé au Tchad, ainsi que Maga et Kousseri au Cameroun. Ces zones illustrent comment la compétition pour la terre, l'eau et les pâturages peut dégénérer en affrontements meurtriers. Le cas du Haut-Mbomou illustre parfaitement comment la pression sur les ressources naturelles en République centrafricaine peut engendrer des conflits communautaires graves, avec des impacts humanitaires et sécuritaires majeurs. Au Tchad – Mangalmé, les affrontements récurrents entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades autour de l'accès à la terre et aux points d'eau. En septembre 2022, des violences à Kouka Margni (Mangalmé, province du Guéra) ont fait plusieurs dizaines de morts. Entre janvier et juin 2025, l'OCHA a recensé 25 conflits intercommunautaires au Tchad, dont Mangalmé reste un foyer majeur. Ces affrontements ont causé 136 morts et 166 blessés, touchant surtout femmes et enfants. Au Cameroun – Maga et Kousseri (Extrême-Nord), des conflits entre agriculteurs, pêcheurs et éleveurs, aggravées par la raréfaction des ressources naturelles (eau, terres

cultivables) ont poussé plus de 380 000 personnes à se déplacer.

Ces trois exemples montrent que la raréfaction des ressources n'est pas seulement un enjeu environnemental, mais aussi un facteur direct de conflits communautaires.

Cette interview est réalisée au nom du Consortium-CEDPE, avec l'appui des experts Foulnou Solkissam et Karyom Haul.

- Le consortium tire la sonnette d'alarme et appelle les autorités africaines compétentes en matière d'environnement à accorder une priorité absolue à la lutte préventive contre la dégradation climatique.

Le Consortium-CEDPE, regroupant plusieurs structures spécialisées et soutenu par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), a mené une étude approfondie sur le nexus climat–sécurité–environnement en Afrique centrale, avec un focus sur le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA) et le Tchad.

Cette étude met en évidence les interactions étroites entre la dégradation climatique, l'insécurité et les tensions environnementales dans la région. La désertification, la raréfaction des ressources naturelles, la déforestation et les déplacements de populations accentuent les conflits locaux et fragilisent la stabilité des États.

Face à ces constats alarmants, le consortium tire la sonnette d'alarme et appelle les autorités africaines compétentes en

matière d'environnement à accorder une priorité absolue à la lutte préventive contre la dégradation climatique.

Le Consortium-CEDPE se dit par ailleurs prêt à renforcer sa collaboration avec les autorités et les institutions compétentes, dans l'intérêt de la préservation de la nature et de la sécurité des populations. Cette volonté de partenariat traduit une reconnaissance de l'importance d'une action collective et coordonnée pour faire face aux défis climatiques.

Dans cette dynamique, le consortium annonce l'organisation d'une rencontre élargie par webconférence, prévue pour le vendredi 30 janvier 2026. Cette réunion vise à réunir les acteurs institutionnels, les experts, les organisations régionales et internationales, ainsi que les représentants de la société civile, afin de :

Échanger sur les résultats de l'étude et leurs implications pour l'Afrique centrale.

Définir des stratégies communes de prévention et d'adaptation face aux risques climatiques, en prenant en compte "L'Appel à L'action de Libreville pour une approche intégrée et opérationnelle du nexus Climat Paix-Sécurité en Afrique Centrale

Mettre en place un cadre de coopération renforcé entre les pays concernés.

Donner une place centrale aux communautés locales dans la mise en œuvre des solutions.

Se fixer sur l'organisation de la prochaine conférence internationale sur le nexus climat–sécurité–environnement, en identifiant les acteurs désignés qui y prendront part.

Conclusion

Par cet appel et cette initiative, le Consortium-CEDPE réaffirme son engagement à agir en faveur d'une Afrique centrale résiliente, où la lutte contre la dégradation climatique est considérée comme une priorité stratégique pour la paix, la sécurité et le développement durable.

Invitation à la Webconférence CEDPE

Nexus Climat–Sécurité–Environnement en Afrique centrale.

TROISIEME PARTIE

La gestion foncière au Tchad, entre logiques de restauration de l'ordre et création de désordre : une relecture de la politique de restructuration des rues à partir du premier arrondissement de la ville de N'Djamena

*Par Logam Lawane, docteurant en sociologie,
Université de Yaoundé 1 (Cameroun),
associé au Laboratoire Camerounais d'Etudes et de
Recherche sur les Sociétés Contemporaines (CERESC),
membre de l'Association Internationales des Sociologues
de Langue Française (AISLF Toulouse, France).
Tel :(+235)66750737/95760220
Email : logamsayel@gmail.com*

Introduction

La question foncière mal cernée, appréhendée, constitue un risque de « déconstruction » des liens sociaux existants et aussi, entraîne la distorsion des tissus sociaux entre les individus. Aussi, le Tchad, pays fragile de l'Afrique centrale, traverse depuis quelques décennies, de sérieuses crises sécuritaires, notamment celle liée à la nébuleuse secte Boko Haram et les rébellions : sanitaire avec l'émergence de la Covid-19 ; environnementale qui se matérialise par les fortes intempéries et sécheresses et enfin, les crises agropastorales et foncières qui divisent autant les individus dans le pays. De même, la question foncière est ici, la toile de fond des grandes tensions dans nos sociétés contemporaines tchadiennes, en l'occurrence le premier arrondissement de la ville de N'Djamena.

- **Justification du sujet**

Le choix de notre analyse porte sur la thématique : « *La gestion foncière au Tchad, entre logiques de restauration de l'ordre et création de désordre : une relecture de la politique de restructuration des rues à partir du premier arrondissement de la ville de N'Djamena* ». D'emblée, il paraît judicieux pour nous, avant toute analyse dans cette partie, de présenter les motivations qui nous ont orienté vers le choix de cette thématique.

En effet, cette étude trouve son fondement dans les faits empiriques et dans les travaux scientifiques antérieurs.

- **Raisons personnelles**

L'on est parti de notre expérience en tant que résidant du premier arrondissement de la ville de N'Djamena, où nous voyons quotidiennement les tensions entre des individus, au sujet des espaces de terre, c'est-à-dire les conflits liés aux déplacements des bornes avec les voisins, aux malversations foncières par les auxiliaires de l'Etat (Boulamat, délégués, agents du service du cadastre), qui semblent se lancer dans une tendance qui contourne les voies officielles, pour faire prévaloir leurs intérêts personnels.

- **Raisons scientifiques**

Ici, il est évident de noter que la question foncière est une question très complexe à cerner, car dans le contexte tchadien, la gestion foncière ne fait pas l'unanimité et combine plusieurs logiques contradictoires (juridique, religieuse et traditionnelle).

Par ailleurs, nous ne prétendons pas être le premier à explorer la problématique portant sur les litiges fonciers en Afrique et au Tchad.

Ainsi, plusieurs chercheurs se sont intéressés sous un prisme holistique à cette question, notamment dans leurs

travaux, à l'instar de : Houdeingar (2012), Mahamat (2013) ; Le Roy et al. (1982) ; Gianola (2000), Dong Mougnol et al (2010), Projet RESILAC (2020) ; Serigne Bamba Gaye (2017) ; Logam Lawane (2022), Bedaou Oumar (2004), Le rapport du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement du Tchad Hydraulique Pastorale (2001), Paboung Dagou (2004), Bamba. L et al. (2022), Sten Hagberg (2001 :3), LADIBA Gondeu (2020), Maliki Bonfigliolo Angelo (1990), Patrick Aquino (2000). Sougnabe Pabamé (2000), Moussa Alladjaba & Hervé Tchekote (2018), Guide pratique du facilitateur (2021).

Les problématiques développées dans ces travaux s'orientent majoritairement vers trois principaux axes, notamment, les causes et les conséquences de ces litiges, le vide juridique dans le texte foncier et les pressions démographiques sur les terres. Toutefois, l'existence de deux plans d'urbanisme sur un même espace, n'a pas encore été explorée en contexte tchadien. En d'autres termes, la logique d'existence de deux plans d'urbanisme, pour un même quartier, n'a pas été analysée par nos prédécesseurs.

D'où l'orientation de la présente étude vers l'analyse de la question foncière de deux plans d'urbanisme, c'est-à-dire un ancien plan d'Hissein Habré de 1982 et un nouveau plan d'Idriss Deby Itno de 2014. Voilà présentée, l'une des raisons qui justifie également le choix de ce sujet.

- **Éléments méthodologiques**

L'orientation dans cette séquence tient à quelques préoccupations majeures. Car il était judicieux d'apporter les réponses provisoires afin de comprendre, d'analyser et d'expliquer les tensions foncières dans le premier arrondissement de la ville de N'Djamena.

La question qui a servi de fil conducteur de cette étude est celle de savoir comment comprendre et rendre compte de l'existence de deux plans d'urbanisme sur un seul espace ? En d'autres termes, pourquoi les décideurs publics ont-ils concilié deux plans d'urbanisme sur un seul espace de terre ? Pour répondre à cette préoccupation, nous avons formulé l'hypothèse suivante : l'existence de deux plans d'urbanismes sur un seul espace se justifie par les luttes politiques des maires qui veulent déstabiliser les communautés, pour mieux faire asseoir leur domination.

La démarche méthodologique, qui nous a servi de cadre de travail, est la théorie de champ de Pierre Bourdieu. En effet, cette grille théorique nous paraît intéressante dans la mesure où elle nous a permis d'appréhender le foncier comme un lieu de lutte qui oppose plusieurs individus, à des fins diverses. Autrement dit, le foncier est un lieu de lutte pérennante, où les acteurs entrent dans les jeux pour s'imposer et dominer les autres.

- **Discussions**

Les résultats de cette étude montrent que la conciliation des deux plans d'urbanisme, sur un même espace, est liée à l'ambivalence politique des autorités communales qui, par leur capital relationnel, cherchent à s'affirmer dans les sociétés et à s'enrichir, étant donné que les terres renferment de nombreux enjeux (économiques, sociaux, politiques, etc.).

De même, il ressort que les tensions résultent des déguerpissements de l'habitat des individus par les agents de l'État, dans un contexte où les couches sociales les plus vulnérables, sont abandonnées à leur sort par les décideurs politiques qui, en principe, devraient trouver un palliatif pour les accompagner, en créant des conditions optimales.

En outre, il s'avère que l'ignorance des textes fonciers, le manque des informations, constituent un frein pour la compréhension de la question foncière par les individus. Aussi, la conciliation de deux plans d'urbanisme sur un même espace, a eu des incidences directes sur le vécu quotidien des individus qui se trouvent depuis lors, dans une confusion extrême qui remet ici en question l'existence d'un véritable État.

Par ailleurs, cette situation pose un sérieux problème lié d'une part à la décision à respecter, d'autre part, à une sorte de « contre-décision officieuse » qui remet en cause les décisions prises par certaines anciennes personnalités politiques. Dès lors, nous nous trouvons dans une « anarchie institutionnelle », voire un vide qui se symbolise par un désordre qui, dans le long terme, pourrait créer des conflits entre les communautés abandonnées.

INDICATEURS DE DETECTIONS DES CONFLITS FONCIERS

- ✓ Le manque d'une réelle politique d'urbanisme ;
- ✓ L'injustice lors de l'arbitrage des conflits ;
- ✓ L'incapacité des autorités compétentes ;
- ✓ Manque d'un cadre d'échange et d'arbitrage des différends ;
- ✓ L'hypocrisie des autorités compétentes concernées ;
- ✓ L'arbitrage partial des conflits

LES CAUSES DES CONFLITS FONCIERS

- ✓ Morcellement des terres d'autrui ;
- ✓ Déplacement des bornes en absence des voisins ;
- ✓ Ventes multiples des terres ;
- ✓ Conflits de succession après le décès des parents ;
- ✓ Complicité des chefs traditionnels ;
- ✓ L'ignorance de la population ;
- ✓ Le dualiste foncier ;
- ✓ L'inadéquation de la loi foncière avec les réalités existantes ;

- ✓ La croissance démographique incontrôlée ;
- ✓ La corruption ;
- ✓ La manipulation par les hommes politiques ;
- ✓ La pauvreté ;

LES CONSEQUENCES DES CONFLITS FONCIERS AU TCHAD

❖ Sur le plan social

Perte considérable en vies humaines et des déplacés internes (voire externes) ;

❖ Sur le plan politique

L'existence des divisions et la prolifération des discours de haine qui s'accompagne du rejet des autres. La fragmentation des groupes ethniques et des petites sociétés ;

Aussi, l'émergence des conflits intercommunautaires et des guerres civiles

❖ Sur le plan économique

Destruction des biens matériels et arrêt immédiate des activités économiques causant ainsi la baisse de la production des denrées des premières nécessités

❖ Sur le plan culturel

Destruction des valeurs culturelles existantes entraînant la distorsion des liens sociaux laissant la place à l'émergence de l'idéologie individualiste au détriment de la communauté.

CONCLUSION

Pour notre part, pour impulser une vraie émergence du Tchad, il faut :

- ✓ Réactualiser les textes sur le foncier qui date de l'époque coloniale ;
- ✓ Accompagner les structures institutionnelles qui militent pour la réduction des conflits ;
- ✓ Mettre sur pieds un organe de gestion des terres ;
- ✓ Doter les autorités traditionnelles des connaissances liées à la gestion des terres ;
- ✓ Sensibiliser la population sur la question foncière;
- ✓ Mettre sur pieds une loi sur l'agropastoralisme ;
- ✓ Lotir les lieux avant leurs occupations ;
- ✓ Recenser toutes les terres et les immatriculées ;
- ✓ Créer les antennes de proximité de gestion des conflits fonciers.

b. Aperçu sur la géographie physique du Tchad

Pr BAHOUTOU Laohoté, Maitre de Conférence CAMES en géographie physique, Secrétaire scientifique à l'Observatoire Foncier du Tchad (OFT). Et **LOGAME Lawane**, doctorant en sociologie à l'Université de Yaoundé1, Associé au Laboratoire Camerounais d'Études sur les Sociétés Contemporaines (CERESC), membre de l'Association Internationale des Sociologues des Langues Françaises (Toulouse).

La géographie du Tchad consiste à présenter ses caractéristiques physiques suivantes :

- **Localisation** : Le pays est situé entre les 7^e et 24^e degrés de latitude nord, et les 13^e et 24^e degrés de longitude est ;

- **Superficie du territoire** : 1 284 000 km² s'étendant sur 1 700 km du nord au sud et 1 000 km d'est en ouest. Le Tchad est le 5^e plus grand pays d'Afrique (après l'Algérie, la

République démocratique du Congo, le Soudan et la Libye) et le 21^e plus grand pays du monde ;

• **Frontières :** 5 968 km (Soudan : 1 360 km, République centrafricaine : 1 197 km, Niger : 1 175 km, Cameroun : 1 094 km, Libye : 1 055 km, Nigeria : 87 km) ;

• **Topographie :** La topographie du Tchad est généralement plate, l'altitude allant en augmentation vers le nord et l'est. Le point culminant est l'Emi Koussi, dans le massif du Tibesti, au nord du pays. Au sud de ce massif s'étendent les plateaux du Borkou, puis la dépression du Bodélé. À l'est, les hauts plateaux de l'Ennedi et du Ouaddaï descendent en pente douce vers le lac Tchad. Au centre, les plateaux du Guera atteignent 1 500 mètres. Au sud-est se trouve la région du Salamat, dont une grande partie est marécageuse, et où se sont développées des cultures vivrières, de la pêche et de l'élevage.

- **Altitude maximale :** 3415 m (Emi-Koussi)
- **Altitude minimale :** 181 m (Dépression de Bodélé).

• **Hydrologie :** Les eaux de surface dépendent de la pluviométrie qui est caractérisée par une forte variabilité temporelle et spatiale. Les ressources renouvelables internes des eaux de surface sont estimées à 13,5 millions de m³. Le Lac Tchad (superficie variable entre 25.000 et 1 540 km²) est la plus importante étendue d'eau de surface. Les autres lacs sont le Lac Fitri, le lac Léré-Tréné, les lacs Tououri, le lac Iro, le lac Weye, le Lac Taba, les lacs d'Ounianga, etc. Les cours d'eau les plus importants du pays sont le Chari (1200 km), le Logone (1000 km), le Mayo Kebbi, le Batha, etc.

• **Végétation :** La végétation au Tchad est composée de formations arborées, arbustives et les savanes, réparties dans les différentes zones bioclimatiques du pays. Seules les formations arbustives occupent tout le pays excepté le BET. Les formations arborées et les savanes boisées sont presque concentrées dans les zones soudano-sahélienne et soudanienne.

Les superficies de formations forestières naturelles estimées à 23 250 000 hectares, soit 16,4% de la superficie du pays sont reparties comme suit :

- Forêts denses/ forêts galerie : 211 000 ha ;
- Forêts claires/ savanes boisées : 3 626 000 ha ;
- Formations arborées : 9 421 000 ha ;
- Formations arbustives : 10 192 000 ha.

Malgré l'état de dégradation accélérée de ces ressources naturelles, le Tchad dispose encore d'énormes potentialités qu'il conviendrait de protéger et mieux gérer pour le développement.

- **Comment prévenir efficacement les conflits fonciers au Tchad**

Ce sous-chapitre sera traité en deux volets : causes de conflits et leur prévention.

Les causes des conflits fonciers

Les causes des conflits fonciers sont de deux ordres : causes d'ordre général et causes spécifiques.

- **Les causes d'ordre général**
- ✓ **La coexistence de plusieurs droits fonciers.**
- **Le régime foncier traditionnel de type animiste**
Pour ce régime foncier, la terre appartient aux groupes sociaux les plus étendus, à savoir les tribus, les clans, les clans ou les lignages. ***Les règles de gestion sont rassemblées sous le vocable de droit coutumier animiste.*** L'administration de la

gestion des terres est assurée par un membre de la communauté, c'est-à-dire le chef de terre. « La terre est un bien sacré et ce caractère se traduit par la nature particulière des liens qui l'unissent aux hommes qui prennent possession » ;

- **Le régime foncier islamique**

Les règles de gestion de la terre sont édictées par le coran et la sunna, rassemblées sous le vocable **de droit islamique**. Ce régime a pour fondement la charia (ou la loi coranique) inspirée de l'école Makélite (H. Hamidou, 2017, p.25. Selon le droit musulman, la terre appartient à Dieu, au Prophète Mohamed, et à la communauté des musulmans. Selon ce régime foncier la terre est la propriété de la collectivité musulmane, la « Ouma » ;

- **Le régime foncier du Tchad moderne ou droit foncier écrit.**

Le droit foncier en vigueur après l'accession du Tchad à la souveraineté nationale sont les textes juridiques émanant de l'autorité coloniale suivants :

La loi n° 23 du 22 juillet 1967 portant sur des biens domaniaux et de son décret d'application n° 188/PR du 1^{er} août 1967 ;

La loi n° 24 du 22 juillet 1967 sur le régime de la propriété foncière et des droits coutumiers et son décret d'application n° 186/PR du 1^{er} août 1967 ;

La loi n°25 du 22 juillet 1967 sur la limitation des droits fonciers et son décret d'application n° 187/PR du 1^{er} août 1967.

De remarques :

- Le droit foncier, dit écrit est calqué sur le code civil français, (articles 538 et 713 du code civil français, stipulant que les terres vacantes et sans maître appartiennent à l'Etat) est inadapté au contexte tchadien ;

- Le législateur tchadien n'a pas fondamentalement remis en cause les lois foncières coloniales ;
- Le droit foncier dit moderne est insuffisamment vulgarisé ;
- De tout ce qui précède, il y a un flou total dans le régime foncier au Tchad.

- **Les causes spécifiques de conflits entre agriculteurs et éleveurs**

Ces causes sont entre autres :

- la descente très précoce des éleveurs transhumants dans les zones de culture entraînant généralement des dégâts dans les champs ;
- la conduite des animaux par des jeunes bergers sans scrupules et qui confondent champs, jardins et pâturage ;
- la montée très tardive des éleveurs vers le nord dans les zones pastorales du nord ;
- L'extension des champs sur les itinéraires de transhumance et sur les zones de stationnement des animaux ;
- le refus de certains éleveurs de quitter les zones de stationnement de saison sèche à l'intérieur des champs pour permettre aux agriculteurs de défricher et de semer dès les premières pluies ;
- les sédentaires qui empêchent les transhumants de creuser les puisards dans leur champ en saison sèche ;
- le non-respect par les transhumants des pâturages réservés uniquement aux animaux des sédentaires ;
- L'apparition de nouveaux éleveurs et agriculteurs.

- **Prévention des conflits fonciers**

Les problèmes relationnels que suscitent les questions foncières se transforment rapidement en conflits. Pour éviter que cette concurrence déchire nos sociétés, la mise en place des systèmes

efficaces et équitables qui régissent les terres et ses ressources s'impose à tous les niveaux : individuel, organisation local, gouvernemental, etc.

- **Au niveau individuel :**

La question de droit foncier renvoie aux relations interpersonnelles et aux relations au sein de la société. Les comportements individuels ne peuvent avoir un impact positif à long terme que s'ils s'inscrivent dans une démarche collective. Chaque personne peut et en son nom propre :

- Chercher à obtenir des renseignements sur ses terres et sur ses droits aux ressources en vertu de la loi et se renseigner sur les mécanismes de résolutions des litiges ;
- Solliciter de l'aide pour trouver le meilleur moyen (et le plus rentable) de documenter et de protéger ses droits individuels ou les droits communautaires. Cela peut impliquer de contacter des organisations qui travaillent dans ce domaine ;
- Une fois ces informations obtenues, sensibiliser et mobiliser d'autres familles et membres de la communauté au sujet de la nécessité de protéger leurs droits fonciers ;
- Attirer l'attention sur l'importance de faire participer tous les membres de la communauté aux prises des décisions.

- **Au niveau des organisations locales**

Les organisations locales ont un rôle clé à jouer pour aider les communautés et certains groupes spécifiques (par exemple les femmes) à se réunir pour travailler ensemble sur les problèmes liés à la terre. Les organisations locales peuvent :

- Aider les communautés à éduquer, mobiliser et s'organiser, puis prendre des mesures nécessaires en matière du droit foncier ;
- Recueillir des informations sur la situation du foncier et litiges existants dans leurs communautés locales. Les organisations

ont besoin d'éléments solides pour faire un travail efficace en matière de droit fonciers ;

- Se doter des outils et des compétences nécessaires pour recueillir des données territoriales (par exemple : technique de cartographie participative) ;
- Se mettre en relation avec d'autres organisation ou agences gouvernementales pour obtenir l'appui juridique et technique dont elles ont besoin ;
- Représenter les intérêts des communautés dans les discussions avec les investisseurs potentiels ;
- Établir des alliances avec d'autres organisations pour mener un plaidoyer auprès des gouvernants régionaux ou nationaux.

- **Au niveau du Gouvernement**

Le Gouvernement a le devoir de protéger les droits de ses citoyens. Ceux-ci peuvent demander au Gouvernement de :

- Élaborer et faire appliquer des politiques et des lois favorables aux personnes pauvres. Il peut s'agir des politiques relatives à la redistribution des terres ou qui connaissent et formalisent les droits coutumiers et collectifs ;
- Élaborer des politiques et des lois qui garantissent le droit foncier des femmes. Cette législation doit être incluse dans le droit foncier, mais aussi dans d'autres cadres tels que le droit de la famille et le droit successoral ;
- Promouvoir et appliquer des programmes comme la délivrance de titre propriété pour les deux époux, et fournir des mesures incitatives dans ce sens. S'assurer que les femmes font partie des organes de prise de décision sur les questions foncières, à tous les niveaux ;
- Veiller à l'existence d'un processus ouvert et financièrement abordable pour documenter et renseigner les droits fonciers et pour la résolution des litiges ;

- Lutter contre les corruptions autour des questions foncières.

Conclusion

La cohabitation de plusieurs systèmes fonciers (coutumier, islamique et moderne) au Tchad sème le flou dans les modes d'accès à la terre et de gestion de conflits y afférents. Les autorités traditionnelles (chef de terre, chef de l'eau) qui, autrefois géraient les terres pour le bien-être de toute la communauté se voient déposséder de leur droit de gestion de la terre. Le pouvoir public brille par son absence dans les milieux ruraux laisse le champ libre à l'occupation anarchique et la gestion des conflits par les autorités militaires qui en font leur vache. Cette situation fait appel à de profondes réformes foncières.

QUATRIEME PARTIE

La femme peut-elle efficacement prévenir les conflits et jouer un rôle pivot dans les recherches de pistes de solutions ?

*Par Madjissembaye Nako, politologue,
assistante à la Primature au Tchad*

1. *Introduction*

Cela fera 17 ans cet automne que la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité a été adoptée. Comme la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, elle comprend des dispositions spécifiques relatives aux négociations et aux accords de paix. Si des progrès ont été réalisés en matière d'accès et de participation des femmes aux processus de paix, beaucoup reste encore à faire. Malheureusement, les femmes continuent d'être largement exclues des processus de paix et de médiation. En conséquence, les questions d'égalité des sexes sont absentes des nouveaux accords de paix. Et ce, malgré le rôle important que les femmes jouent dans la promotion de la paix, l'instauration d'un dialogue pacifique et la recherche de solutions pour mettre fin aux hostilités dans de nombreux conflits armés. Une étude réalisée en 2012 par ONU-Femmes, sur 31 processus de paix ayant eu lieu entre 1992 et 2011 illustre parfaitement la marginalisation des femmes dans ce domaine : seulement 4 % des signataires, 2,4 % des médiateurs en chef, 3,7 % des témoins et 9 % des négociateurs étaient des femmes.

Comment les acteurs et les réseaux régionaux externes peuvent-ils contribuer à lutter contre la marginalisation des femmes dans les processus de paix et même contre leur exclusion de ceux-ci. Instaurer un cessez-le-feu entre les parties en conflit est une étape essentielle. Toutefois, tout aussi important, l'élaboration et la définition de nouvelles structures politiques et de nouvelles institutions de gouvernance et même, dans certains cas, la création d'une nouvelle constitution ou de nouvelles dispositions, font partie des processus de paix. Lorsqu'ils aboutissent, ce sont des moments décisifs dans l'histoire et la trajectoire d'un pays auxquels les femmes devraient participer. C'est également une occasion unique pour promouvoir les engagements du pays vis-à-vis de l'égalité des sexes en mettant en œuvre les dispositions de la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et en intégrant ces objectifs stratégiques dans les accords, les institutions, les mécanismes et les processus. Inspiré en partie par une initiative sud-africaine (le Gertrude Shope Annual Dialogue Forum), un réseau nordique régional de femmes médiatrices (NWM) a été créé à Oslo, en Norvège, en novembre 2015 et, depuis, cinq réseaux nationaux ont vu le jour dans les autres pays nordiques. Ce réseau a été créé pour améliorer la participation et l'accès limités des femmes aux processus de paix en renforçant et en soutenant leur participation aux négociations de paix à tous les niveaux et à toutes les étapes: en faisant mieux entendre leur voix et leurs préoccupations, en plaident en faveur de processus plus participatifs, en

entretenant des projets conjoints, en échangeant des expériences, en constituant des réseaux et en établissant des relations avec d'autres réseaux de femmes médiatrices. La reconnaissance et la promotion de la pleine participation aux processus de paix sont donc une partie essentielle de la mise en œuvre de cette tâche et de notre engagement. D'autres réseaux régionaux ont été mis en place et peuvent être un outil efficace dans les différentes crises et zones de conflit. Première femme à être promue au grade de commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), le général de division Kristin Lund a participé au processus de paix en cours, l'a soutenu et l'a encouragé. L'équipe dirigeante de la Force femmes comptait 50 % de femmes. L'égalité des sexes figurait sur la liste des priorités à l'intérieur et à l'extérieur et n'était jamais le dernier point. Cette question a été intégrée dans tous les aspects de notre travail. De plus, en tant que chef de l'équipe de l'ONU, il nous incombe de soutenir la diversité et d'agir conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Dans l'UNFICYP, la tâche a été aisée. Le fait que des femmes aient été à la tête des opérations a permis d'ouvrir de nombreuses portes dans la communauté. Offrir une aide aux différentes couches de la société peut jouer un rôle important dans un processus de paix. En mai 2016, le réseau NWM (Norvège) a été invité à Chypre afin de rencontrer les organisations de femmes, l'équipe consultative sur l'égalité des sexes, le Comité technique sur l'égalité des sexes, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Conseiller spécial du

Secrétaire général. Le NWM (Norvège) a acquis une expérience considérable dans les processus de paix au Moyen-Orient, en Colombie et aux Philippines. De nombreuses expériences ont été communiquées et échangées. Il est apparu clairement que la promotion de l'égalité des sexes devait venir d'une approche participative plutôt que d'une approche du sommet vers le bas, la première approche étant essentielle à l'établissement d'une paix durable. Les données empiriques montrent que les accords de négociations ont plus de chances d'aboutir et la paix plus susceptible d'être établie lorsque les processus de paix sont ouverts.

2. DONNER LE POUVOIR AUX FEMMES LORS DE CRISES ET DE CONFLITS

Il est essentiel de donner le pouvoir aux femmes lors de crises et de conflits. Représentant 50 % de la population mondiale, elles doivent être un élément de la solution. Dans les situations de conflit armé et de crise, il est nécessaire d'avoir des contacts directs avec des femmes et des organisations de femmes. Dans aucun pays, les femmes représentent un groupe homogène. Il est donc important de prendre en compte les identités ethniques, religieuses, linguistiques et autres. On ne peut pas s'attendre à ce que toutes partagent les mêmes opinions. Par exemple, les points de vue, les préoccupations et les besoins des travailleuses vivant en milieu urbain seront probablement différents de ceux des agricultrices et des micro-entrepreneurs des zones rurales. Il faut prendre les femmes au sérieux. De chaque côté du conflit, elles auront des points de vue, des perspectives, des besoins et des préoccupations différents, mais pas plus que les hommes. Dans de nombreux pays touchés par un conflit, les femmes mènent des initiatives de paix au niveau local, pas nécessairement dans la

capitale, mais dans les zones touchées. Il est essentiel de les consulter et de soutenir les efforts qu'elles mènent pour mettre fin aux hostilités et de promouvoir le dialogue et la compréhension. C'est aussi une obligation liée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Dans les régions où il n'y a pas d'organisations de femmes et de la société civile, il est essentiel d'établir un contact direct avec les femmes et, lorsque c'est possible, un mécanisme de consultation avec les pairs et les partenaires. Bien entendu, il faut prendre en compte la structure politique afin de ne pas créer une nouvelle situation qui leur serait inconfortable. Pendant les périodes de conflit et de crise, les efforts entrepris aux niveaux local, national, régional et international visent à stopper la violence, à la réduire et à amener les parties en conflit à des négociations préliminaires afin de voir si des pourparlers de paix officiels sont possibles entre ces acteurs avec, souvent, l'accord d'un cessez-le feu temporaire. Lorsque les négociations aboutissent, une feuille de route est élaborée pour des négociations de paix et un règlement officiel du conflit. Les femmes et les acteurs de la société civile sont souvent exclus des pourparlers préliminaires et des accords qui se font souvent dans la confidentialité. Ils ne peuvent donc pas exprimer leurs besoins et leurs préoccupations pendant ces négociations lorsque des pourparlers officiels sont lancés pour examiner les causes du conflit. La plupart des processus de paix visent à mettre fin à la violence—ou la violence politique—mais ne reconnaissent pas les différentes formes de violence subies par les femmes et les minorités, comme les populations autochtones, laissant la situation inchangée et ne prenant pas en compte les préoccupations de la moitié de la population en matière de sécurité. Comme tels, les pourparlers en vue de négociations et les accords présentent un défi majeur pour les femmes et la société civile, car ils créent les conditions et la structure des pourparlers officiels. Il est aussi possible d'engager un dialogue avec les femmes et les acteurs de la société civile, mais cela dépend

beaucoup de la situation sécuritaire dans le pays. Une fois que les pourparlers officiels se précisent, il est essentiel de travailler avec les femmes, les organisations de femmes et la société civile pour les aider à préparer leur participation aux processus de paix, directement à la table des négociations officielles ou dans des voies, des structures et des processus parallèles. Très peu d'acteurs de la société civile peuvent simplement se présenter et participer à ces processus. Beaucoup ont besoin d'être aidés, guidés et soutenus s'ils veulent vraiment participer de façon efficace, c'est-à-dire en leur offrant une aide technique et financière, mais aussi en leur donnant les moyens de consulter leurs représentants et d'élaborer des stratégies sur les points à négocier concernant des questions spécifiques.

3. LE RÔLE DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE RESOLUTION DES CONFLITS

Les femmes jouent de nombreux rôles dans les processus de paix complexes et à voies multiples. Elles peuvent être invitées à la table des négociations officielles, siéger dans un comité technique ou une sous-commission ou ne pas prendre part aux pourparlers et travailler avec la société civile pour suivre les événements. Tous ces rôles sont essentiels. Dans les processus récents engagés entre le Gouvernement colombien et les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo (FARC), les femmes actives au sein de la société civile ont joué un rôle crucial en encourageant leur mobilisation au niveau national et en formulant leurs demandes et leurs préoccupations. Ces voies imperturbables ont joué un rôle important en faisant inclure dans les accords finaux un certain nombre de dispositions en faveur des femmes. Les femmes compétentes et les représentantes de la société civile jouent aussi un rôle important, veillant à ce que les préoccupations, les perspectives et les besoins des femmes soient inclus dans les nouvelles constitutions, les dispositions juridiques, les institutions et les nouveaux mécanismes ainsi que dans les

processus de réforme des tribunaux, des services de police, du secteur de la sécurité et d'autres institutions gouvernementales. Les dispositions juridiques sont essentielles comme le sont les mécanismes de mise en œuvre. Il y a, dans toutes ces réformes, une possibilité unique d'intégrer les objectifs stratégiques en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme et de s'attaquer aux racines structurelles des inégalités. On a tendance à limiter les questions qui intéressent les femmes à certains domaines, en général la santé, l'éducation et, parfois, les services de protection sociale. Il est essentiel de sortir de ces schémas de pensée afin que les réformes de la police, du secteur de la sécurité et des tribunaux soient considérées aussi essentielles pour les femmes que pour les hommes. Par exemple, la violence à l'égard des femmes demeure un phénomène mondial et est une source majeure d'insécurité pour les femmes et les filles, que ce soit dans la sphère privée ou dans la sphère publique. Il faut que les femmes participent à la réforme des services de police et des tribunaux si nous voulons que leurs besoins puissent être intégrés dans le travail de ces institutions. Pour que les femmes et les acteurs de la société civile puissent participer à ces processus et assurer une vaste participation, des mécanismes doivent être mis en place pour intégrer des processus de consultation sectorielle. Le rôle des médiateurs dans la communication avec les populations locales est tout aussi important pendant les pourparlers de paix officiels. En fait, les médiateurs et les facilitateurs ont une plus grande responsabilité après qu'un processus de paix a été établi. Pour ce faire, ils doivent élaborer un plan d'action et un protocole pour assurer la participation des femmes. Nous devons aider les groupes de femmes à exprimer leurs préoccupations et leurs demandes et à les formuler, comme dans le cadre du processus de paix avec les FARC en Colombie qui a suscité la mobilisation nationale des femmes. Il est aussi important de créer des mécanismes qui permettent à ces groupes d'accéder aux négociations officielles. Les acteurs extérieurs jouent un rôle

crucial pour s'assurer que ces organisations de femmes et ces mécanismes disposent de ressources suffisantes pour pouvoir participer. Ces acteurs et les facilitateurs sont aussi importants pour veiller à ce que les pourparlers créent un cadre qui permet aux femmes d'exprimer leurs préoccupations.

L'autonomisation des femmes dans les situations de crise et de conflit doit être l'un des outils les plus importants dans un processus de paix. Faire appel à des médiatrices compétentes ou à des réseaux établis peut être un bon point de départ pour que les dirigeants se rendent compte combien il est important d'inclure l'ensemble de la population. Christine Bell⁵ explique très bien pourquoi l'exclusion des femmes des processus de paix est problématique : « L'exclusion des femmes les empêche de participer aux processus qui sont essentiellement des processus de prise de décision qui, à la fois, préparent la voie pour sortir des conflits et mettent en place les structures gouvernementales politiques, juridiques et économiques; fournissent un plan pour la reconstruction après un conflit; déterminent le rôle des

⁵ Notes 1 Christine Bell, « Women and peace processes, negotiations, and agreements: operational opportunities and challenges », note de synthèse (Oslo, Norwegian Peacebuilding Resource Centre, 2013), pp. 2-3. Disponible sur le site <https://noref.no/Publications/Themes/Peace-processes-andmediation/Women-and-peace-processes-negotiations-and-agreements-operational-opportunitiesand-challenges>. 2 Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, « Women's Participation in Peace Negotiations: Connections between Presence and Influence », document de recherche (New York, 2012), pp. 1-3, 5. 3 H. Hilde Salvesen et Dag Nylander, « Towards an inclusive peace: women and the gender approach in the Colombian peace process », rapport (Oslo, Norwegian Centre for Conflict Resolution, 2017). Disponible sur le site <https://noref.no/About-NOREF/News/New-reportwomen-and-the-gender-approach-in-the-Colombian-peace-process> 4 Bell, "Women and peace processes, negotiations, and agreements", p.

organisations internationales; et mettent en place des flux de financement. »

CINQUIEME PARTIE

ACTUALITE - FLASH :

11. Yémen - Arabie Saoudite – Émirats : Conséquences d'une rivalité au Soudan.

Le conflit au Yémen, marqué par la rivalité entre l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis, semble avoir des répercussions directes sur la stabilité régionale, notamment au Soudan.

Les tensions entre Riyad et Abou Dhabi, qui étaient alliés au sein de la coalition contre les Houthis, se transforment désormais en rivalité ouverte, et cette dynamique affecte les équilibres politiques et sécuritaires dans la Corne de l'Afrique (...) quel impact sur le conflit au Soudan ?

Depuis la reprise de la capitale Khartoum, d'eljazeera et de Sinar, il semble que face aux forces des FSR dotées des armes de pointes, l'armée soudanaise commence à s'épuiser. Elle éprouve de réelles difficultés à contenir le redéploiement des FSR, désormais dotées d'un arsenal sophistiqué fourni par les Émirats arabes unis. Il a été constaté plusieurs pertes des villes stratégiques comme la chute d'El-Fasher, de Babanoussa, de la raffinerie de Hedjlija...Mais en janvier 2026, les FSR ne parviennent pas à percer les lignes adverses et l'initiative pourrait basculer en faveur de l'armée régulière. Pourquoi ? Pour deux raisons essentielles.

- Premièrement, l'Arabie saoudite, engagée dans un bras de fer stratégique avec les Émirats sur le dossier yéménite,

manifeste désormais un intérêt accru pour l'armée soudanaise. Ce repositionnement régional pourrait modifier les équilibres militaires sur le terrain.

- Deuxièmement, l'armée soudanaise vient de conclure un important contrat militaire avec le Pakistan, d'un montant supérieur à un milliard de dollars, renforçant ainsi ses capacités opérationnelles à moyen terme. Par ailleurs, l'Égypte et la Turquie s'opposent clairement à une victoire écrasante des FSR, ce qui limiterait désormais leur marge de manœuvre sur le plan régional.

De son côté, l'Occident, qui accordait récemment un certain crédit aux FSR et adhérait à leur discours présentant l'armée soudanaise comme « islamiste », a désormais changé de ton. Les atrocités commises par les FSR, largement documentées, filmées et diffusées par leurs propres combattants, ont suscité une condamnation internationale croissante. Il ne faut pas exclure la position versatile et inconnue du président Trump qui pourrait déjouer ce pronostic.

En réalité, une victoire totale de l'une ou l'autre partie apparaît aujourd'hui hautement improbable. Consciente de cette impasse militaire, la communauté internationale s'oriente vers la recherche d'un cessez-le-feu et l'ouverture des négociations politiques susceptibles de mettre fin à ce conflit meurtrier. Un conflit qui a déjà provoqué près de 25 millions entre réfugiés et déplacés, sans compter une famine qui menace plus de 11 millions d'enfants et de personnes âgées.

12. « Le pétrole vénézuélien n'était pas « investissable »

Il apparaît que la situation au Venezuela ne s'est pas déroulée comme l'avait envisagé Donald Trump.

Le président d'ExxonMobil, géant américain de l'énergie, a déclaré que le pétrole vénézuélien n'était pas « investissable ».

Selon des rapports publiés par ABC, NPR et CNN, la réunion tenue le 9 janvier entre Trump et les dirigeants des grandes compagnies pétrolières a mis en évidence les difficultés majeures liées à l'investissement dans le secteur pétrolier vénézuélien. Les discussions ont conclu que le coût d'extraction du brut vénézuélien est particulièrement élevé. Les estimations indiquent que la reconstruction des infrastructures pétrolières nécessiterait plus de 100 milliards de dollars, sans garantie de résultats satisfaisants. En effet, le pétrole vénézuélien est lourd, exigeant des raffineries de haut niveau dotées de grandes capacités. À un prix de 80 dollars le baril, ce brut reste actuellement non rentable.

Par ailleurs, plusieurs rapports confirment que le pétrole vénézuélien présente une teneur élevée en soufre et une faible teneur en hydrogène, ce qui le rend peu attractif pour les grandes compagnies internationales telles qu'ExxonMobil, Chevron, BP et d'autres.

13. Epuisée militairement, l'armée soudanaise signe un accord d'armement avec le Pakistan

Les Forces armées soudanaises (SAF) sont sur le point d'un accord avec le Pakistan pour acquérir des avions, des drones et des systèmes de défense aérienne, selon Reuters citant des sources militaires pakistanaises.

Les responsables militaires soudanais ont nourri de grands

espoirs dans cet accord après les récents revers au Darfour et dans la région centrale du Kordofan, où les Forces de Soutien Rapide (RSF) affrontent l'armée sur un vaste théâtre d'opérations.

L'accord avec le Pakistan comprend plus de 200 drones pour la reconnaissance et les attaques kamikaze, 10 avions d'attaque légers/avions d'entraînement Karakoram-8, des avions d'entraînement Super Mushshak, et potentiellement quelques avions de combat JF-17 « Thunder », développés conjointement avec la Chine et produits au Pakistan.

Ce paquet d'armement est « réglé », a déclaré Aamir Masood, un maréchal de l'air pakistanais à la retraite qui continue d'être informé sur les affaires de l'armée de l'air, a rapporté Reuters.

Évalué à 1,5 milliard de dollars, cet accord met en lumière le désir de l'armée soudanaise de maintenir ses capacités d'attaque aérienne, malgré le coût élevé et la perte de presque tout l'équipement de l'Armée de l'air depuis 2023.

Il met également en lumière l'industrie de défense émergente du Pakistan, qui a récemment conclu des accords d'armement avec le Bangladesh, l'Arabie saoudite et l'Armée nationale libyenne (LNA). L'accord avec le Soudan inclut un mélange de nouveaux produits manufacturés et d'exportations issus de l'arsenal d'armes existant du Pakistan.

Le chef d'état-major de l'armée pakistanaise, le maréchal Asim Munir, a récemment visité à la fois le Soudan et la Libye, où le Pakistan a accepté de vendre des avions de guerre et d'autres équipements d'une valeur de plus de 4 milliards de dollars à l'ANL dirigée par Khalifa Haftar. L'ANL, qui contrôle l'est de la Libye, a fourni des armes aux RSF soudanaises et facilite également l'approvisionnement en

carburant des RSF. Cette relation signifie que les armes pakistanaises pourraient bientôt se retrouver des deux côtés du conflit soudanais.

Les bombardiers à haute altitude de l'Armée de l'air soudanaise (avions cargos Antonov et Ilyushin adaptés pour des missions de bombardement à haute altitude et faible précision) ont tenu un peu plus longtemps, mais ont subi des pertes en 2024-2025, mettant fin à une campagne de bombardements de deux ans qui a fait des milliers de morts au Darfour.

Les Forces armées soudanaises (SAF) ont tenté de compenser ces pertes d'avions en acquérant un ensemble de drones d'attaque longue portée de Turquie, dont des drones Bayraktar TB2 — qui ont d'abord été utilisés en Ukraine, en Syrie, en Libye et en Éthiopie — ainsi que la variante plus grande Bayraktar Akinci.

Depuis l'année dernière, l'Armée de l'air soudanaise a perdu une part importante de sa flotte de drones turque nouvellement acquise.

Ces drones sont capables de mener des attaques avec une précision bien supérieure à celle des avions habités appartenant au Soudan depuis avant la guerre. Les drones turcs sont soupçonnés d'avoir mené plusieurs attaques réussies au Darfour et au Kordofan, touchant des véhicules militaires, des objectifs logistiques, des commandements, ainsi que des cibles civiles, y compris des marchés hebdomadaires (qui étaient également une cible favorite des bombardiers Ilyushin jusqu'à ce qu'ils soient tous abattus). Les récentes attaques de l'Armée de l'air contre les approvisionnements en carburant et les transports des RSF

ont été particulièrement efficaces, et ont peut-être réussi à dégrader le rythme opérationnel des RSF à Kordofan, bloquant temporairement leur offensive en saison sèche. Cependant, l'arsenal de drones turcs des SAF diminue, car les RSF ont amélioré leurs défenses aériennes et adapté leurs tactiques pour échapper aux attaques. Notre surveillance indique que l'armée soudanaise a déjà perdu au moins six drones Bayraktar d'une valeur d'environ 40 à 50 millions de dollars.

La SAF a également développé ou acquis de nombreux petits drones sans pilote capables d'accomplir des missions tactiques à courte portée. Cela inclut à la fois des drones kamikazes et des drones bombardiers comme celui vu ci-dessous, un drone DJI fabriqué en Chine armé d'une bombe mortier de 82 mm fabriquée au Soudan.

Armes de prestige

Les avions de guerre soudanais servent des objectifs politiques et de propagande, pas seulement militaires. Tout au long de la guerre, les médias affiliés à la SAF et les influenceurs ont présenté l'Armée de l'air comme un contrepoids puissant à la puissance terrestre des RSF, alors même que l'armée subissait une série de défaites.

Les propagandistes de la SAF dépeignent constamment l'Armée de l'air comme efficace, prestigieuse et mystérieuse. Par exemple, alors qu'une série de bases et de villes de l'armée tombaient aux mains des RSF en 2023-2025, les influenceurs de l'armée affirmaient souvent que les garnisons se « retiraien t » pour que l'Air Force puisse anéantir les troupes des RSF tombées dans le piège. Ces affirmations, bien que manifestement fausses dans la plupart des cas, ont été diffusées par des réseaux d'influenceurs

rémunérés, de bots et de membres du public involontaires, contribuant psychologiquement à atténuer la douleur de la défaite.

De nombreuses attaques de l'Armée de l'air soudanaise ont tué des civils, selon des rapports vérifiés du Centre for Information Resilience, du Sudan War Monitor et d'autres organisations de défense des droits humains.

Parallèlement, les RSF ont renforcé leurs propres capacités aériennes, menant des frappes longue portée sur des camps d'entraînement militaires, des infrastructures électriques, des positions de première ligne, des chefs de l'armée, et bien plus encore. La semaine dernière, par exemple, un drone suspecté des RSF a attaqué la centrale électrique d'El Obeid, provoquant des pannes.

De plus, à deux reprises au cours de la semaine dernière, des drones des RSF ont attaqué un camp d'entraînement de la paramilitaire alliée aux SAF Soudan Shield dans l'État d'Al-Jazira.

Le RSF utilise des drones stratégiques fabriqués en Chine, notamment le Feihong FH-95 et le CH-95 Rainbow. Ces drones auraient été fournis ou financés par les Émirats arabes unis (EAU), qui soutiennent secrètement les RSF. Le RSF utilise également des variantes de drones plus petites pour les attaques à sens unique et la reconnaissance.

La flotte de drones des RSF, également appelée « Tasis Air Force », a subi moins de pertes que l'Armée de l'air des SAF. Cela pourrait être dû à la sélection de ses cibles, qui a été plus imprévisible que la SAF, qui avait tendance à mener des missions au-dessus de cibles bien défendues, notamment la capitale Tasis, Nyala, et les villes assiégées d'El Fasher et Babanusa.

Cependant, le 9 janvier 2025, les RSF ont perdu un drone CH-95 au-dessus d'El Obeid.

La guerre par drones au Soudan est devenue de plus en plus importante au cours de l'année écoulée, après avoir joué un rôle minimal lors de la première année du conflit (2023-2024). Cependant, les drones restent relativement moins importants au Soudan que dans certains autres conflits, comme la guerre en Ukraine. Le mois dernier, les troupes des RSF ont réussi à submerger les positions de l'armée au nord et à l'ouest de Kadugli, malgré les récentes attaques de drones le long de ce front, qui n'ont pas réussi à dissuader l'offensive terrestre.

Remarque : Cette analyse provient de Sudan War Monitor. Le Groupe CEDPE, LSF et Sahel7 ne prend parti pour aucune des factions impliquées dans le conflit armé au Soudan. Leur objectif en publiant des analyses jugées sérieuses est de les rendre accessibles à leurs chercheurs et experts.

14. L'OCI et le HCR lancent un plan d'action stratégique (2026-2030) visant à renforcer l'action humanitaire

Dans un geste qui reflète la profondeur de la coopération et des partenariats internationaux, Son Excellence l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, sociales et culturelles de l'Organisation de coopération islamique, et le Dr Khalid Khalifa, Conseiller principal et Représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés auprès du Conseil de coopération du Golfe, ont signé un nouveau plan d'action stratégique pour les cinq prochaines années. Ce plan, qui couvre la période 2026-2030, vise à institutionnaliser et à développer le partenariat existant, en s'appuyant sur l'héritage de la coopération historique entre

les deux parties qui remonte à l'accord de 1988. Cette mesure s'appuie sur les succès obtenus dans le passé, tout en harmonisant les efforts conjoints pour relever les défis humanitaires croissants.

Le nouvel accord se concentre sur plusieurs domaines essentiels, notamment les programmes d'aide sur le terrain et la fourniture d'une aide humanitaire efficace et durable aux réfugiés et aux personnes déplacées dans les zones les plus démunies, l'échange d'expertise technique et l'amélioration de l'efficacité du personnel humanitaire des deux parties, ainsi que l'unification des visions et des priorités afin de garantir une réponse plus rapide et plus efficace aux crises humanitaires.

Les deux parties ont affirmé que ce plan représentait un changement qualitatif dans leur collaboration, combinant la présence géographique de l'organisation dans le monde islamique et la longue expérience internationale du HCR, renforçant ainsi la capacité des deux parties à fournir des solutions humanitaires innovantes et complètes.

15. Tchad : Affrontements à Korbol avec le mouvement d'opposition armé (MPRD)

Le CEDPE a suivi avec une profonde inquiétude les informations faisant état de violents affrontements à Korbol entre le MPRD, mouvement rebelle d'opposition armée, et l'armée tchadienne. Selon plusieurs médias, ces combats auraient causé de lourdes pertes humaines dans les deux camps.

Le CEDPE considère que ces affrontements traduisent l'échec de la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale, pourtant attendu par des populations épisées par

des décennies de guerre. L'organisation appelle le gouvernement tchadien à renforcer les moyens de la Médiation de la République afin qu'elle puisse engager des démarches sérieuses et inclusives, impliquant l'ensemble des forces d'opposition.

Par ailleurs, le CEDPE rappelle que le non-respect des accords de Doha et le gel du processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) risquent de pousser certains groupes armés à reprendre les hostilités. Enfin, le CEDPE souligne qu'un véritable processus de paix, mené avec sincérité et transparence, demeure la seule voie pour unir les Tchadiens autour d'un projet commun de développement et de stabilité.

16. Libye : 21 tchadiens assassinés

L'Agence de sécurité intérieure (ISA) de la ville d'Aldjidabiya a annoncé la découverte de fosses communes contenant les restes de 21 migrants africains, tués par un citoyen libyen hébergeant des immigrés illégaux dans sa ferme. Selon l'ISA, des hommes et des femmes ont été retrouvés grièvement blessés par balles dans des conditions sanitaires critiques, transférés ensuite à l'hôpital Mohamed Magarif. La ferme servait de prison secrète en dehors de tout cadre légal.

Cependant, plusieurs témoignages contestent cette version et affirment que toutes les victimes sont des Tchadiens, accusant directement les services de sécurité libyens d'être responsables de ce massacre. Ce drame s'inscrit dans une série de violences extrêmes régulièrement perpétrées contre des Africains noirs, en particulier des Tchadiens, détenus par milliers dans des conditions inhumaines.

Le Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE) condamne fermement ces pratiques d'un autre âge. Il appelle les autorités libyennes à :

- L'ouverture d'une enquête indépendante,
- Libérer immédiatement les Africains détenus sans raison valable,
- Respecter les droits humains et mettre fin aux violences ciblées.

Le CEDPE rappelle que seule la protection des droits fondamentaux peut garantir la dignité et la sécurité des migrants africains.

17. Soudan, plus de 25 millions entre réfugiés et déplacés, une famine généralisée et de violations des droits humains

Déclenché en avril 2023, le conflit au Soudan a provoqué une crise humanitaire massive : plus de 11 millions de déplacés, des centaines de milliers de réfugiés dans les pays voisins, une famine généralisée et de graves violations des droits humains.

Depuis avril 2023, une guerre oppose l'armée soudanaise aux Forces de soutien rapide (FSR), un groupe paramilitaire. Le conflit s'est intensifié au Darfour puis au Kordofan, avec des offensives paramilitaires sur des zones stratégiques comme Heglig, un site pétrolier. Après près de mille jours de guerre, aucune solution politique n'est en vue, et le pays s'enfonce dans une spirale de violence. Au moment où la presse s'intéresse

de la situation militaire, les conséquences humanitaires sont peu abordées. Il ya 25 millions de personnes entre déplacées et réfugiées ayant traversé les frontières vers le Tchad, le Soudan du Sud et l'Éthiopie. La guerre a détruit les récoltes et bloqué l'accès humanitaire, plongeant des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire. Les hôpitaux sont détruits ou inaccessibles, aggravant les épidémies et la mortalité infantile. Quant aux violations des droits humains, elles sont terribles. Des témoignages et images satellites montrent massacres et exactions avec des brûlis de corps attribués aux FSR lors de la prise d'El-Fasher. Des violences sexuelles et enrôlement forcé sont signalés dans plusieurs régions du Soudan théâtres des opérations militaires. Les deux parties sont responsables des ciblages des civils à travers des bombardements et attaques visent directement les populations, en violation du droit international humanitaire. Avec des flux massifs de réfugiés vers le Soudan du Sud et le Tchad, le Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE) n'exclut pas des risques d'extension régionale du conflit. En décembre 2025, deux soldats tchadiens avaient été tués par un drone en provenance du Soudan. Le CEDPE a appelé la communauté internationale à prendre sa responsabilité pour imposer un cessez-le-feu obligeant les deux parties à aller vers des négociations de nature à mettre fin à ce conflit meurtrier et aider les soudanais à rétablir la paix.

18. Tchad- Corruption : L'AILC fait des révélations troublantes sur des facilités accordées aux entreprises.

« Des pratiques illégales qui auraient bénéficié à certaines entreprises, suggérant une implication directe du ministère dans des arrangements fiscaux douteux ».

L'Autorité Indépendante de Lutte contre la Corruption (AILC) a publié un communiqué de presse en réaction aux déclarations du ministre d'État en charge des Finances, qui remettait publiquement en cause les redressements et recouvrements opérés par l'agence.

Dans sa réponse, l'AILC défend la rigueur et la transparence de ses méthodes, affirmant que les 910 milliards de FCFA de redressements annoncés couvrent la période 2021–2025 et reposent sur des audits minutieux.

Mais au-delà de la défense technique, le communiqué soulève une question sensible : **le rôle du ministère des Finances lui-même. L'AILC pointe des exonérations fiscales illégales, des dégrèvements injustifiés et des abattements irréguliers accordés par le ministère, en violation des lois en vigueur.** Ces pratiques auraient bénéficié à certaines entreprises, suggérant une implication directe du ministère dans des arrangements fiscaux douteux. L'agence affirme avoir récupéré 22 milliards de FCFA et documenté près de 99 milliards en compensations, dont une partie n'a pas été reversée au Trésor public. Elle appelle à un dialogue constructif et réaffirme son engagement à défendre l'intérêt public. C'est déjà un bon signe même s'il reste encore du chemin à faire car la captation opaque d'environ **2700** milliards de FCFA détournés en trois années

(2023 -2025) en raison de **895 milliards** qui s'évaporent par an sans laisser de trace.

En effet, l'agence qui devient de plus en plus populaire par ses actions contre la corruption a admis qu'elle rencontre des contraintes pour contrôler les banques super protégées.

Ce qui est profondément regrettable au Tchad, c'est de constater que la population continue de subir les effets dévastateurs de la pauvreté. La capitale souffre toujours de caniveaux vétustes, d'un accès limité à l'électricité, d'un réseau routier dégradé.

Où va cet argent ? Cette question est légitime, urgente et incontournable. Dans un État responsable, elle appellerait à une mobilisation citoyenne pour exiger des comptes, une audite indépendante des finances publiques, une publication transparente des recettes et dépenses de l'État.

19. Iran : Trump recule mais !

Le monde a évité le pire. Emporté par l'euphorie de sa victoire au Vénézuéla, après la capture du président le 3 janvier 2026, Trump profère des menaces aux ennemis et aux amis. Alors qu'il a décidé d'intervenir militairement en Iran, la CIA l'a alerté à la dernière minute, qu'une attaque contre l'Iran serait suivie rapidement d'une riposte Iranienne massive contre les bases américaines en Syrie, en Irak et au Qatar. Une cyberattaque est perçue comme une alternative. (NYT). Fidèle à ses habitudes, Trump a déclaré qu'il a reporté son intervention parce qu'il a appris que l'Iran n'exécute plus les 800 personnes arrêtées et puis Khameini a accepté d'entamer des discussions directes avec lui. Rien ne garantit que Trump ,e revienne pas sur sa décision.

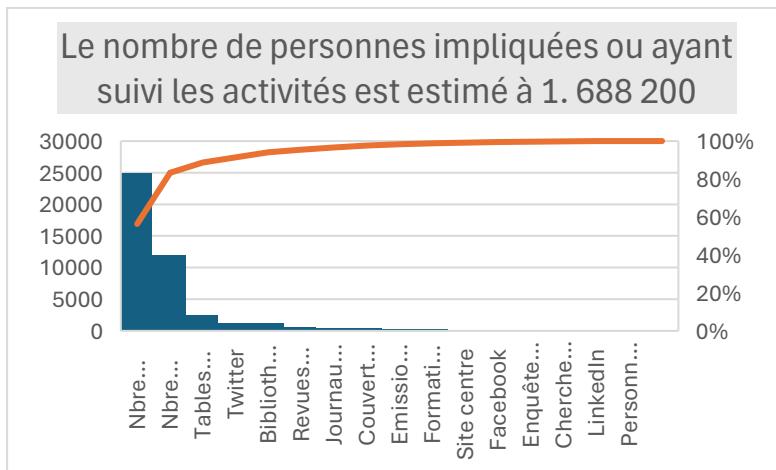
SIXIEME PARTIE

30 JANVIER 2018 – 30 JANVIER 2026

1. 8^{ème} Anniversaire du CEDPE : Rétrospectifs sur ses activités

- Le 30 janvier 2026 marque le 8^{ème} anniversaire du Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE). Huit années d'engagement pour la paix et la cohésion sociale grâce aux actions suivantes :
- Recherche & Études : Production de rapports et analyses sur les conflits, l'extrémisme et la gouvernance.
- Plaidoyer : Appels réguliers au respect des accords de paix et à la réconciliation nationale.
- Formations : Ateliers destinés aux jeunes, aux leaders communautaires et aux acteurs politiques pour promouvoir la tolérance et le dialogue.
- Sensibilisation : Campagnes contre la radicalisation et pour la prévention des violences.
- Partenariats : Coopération avec institutions nationales et internationales pour renforcer les capacités locales (signatures de partenariat avec le ministère de l'éducation et de l'union africaine...).
- Le CEDPE rappelle qu'il est et reste une institution apolitique et que son action s'inscrit dans une vision : La

promotion des valeurs humaine basée sur la justice, la paix, le respect des droits de l'Homme, la liberté d'expression, la prévention des conflits. En huit années, 42 études sont publiées, distribuées gratuitement et mises à la disposition de chercheurs dans la bibliothèque spécialisée disponible au siège, et mises en ligne.



2. Timeline des activités du CEDPE

- Création du CEDPE Mise en place du Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme, avec pour mission la recherche, la sensibilisation et le plaidoyer pour la paix.
- Années 1–2 : Études et rapports Publication de premières analyses sur les conflits armés, l'extrémisme et les dynamiques sociales au Tchad.
- Années 3–4 : Formations et ateliers. Organisation de sessions de formation pour les jeunes, les leaders

communautaires et les acteurs politiques afin de promouvoir la tolérance et le dialogue.

- Années 5–6 : Plaidoyer national Interventions publiques pour dénoncer les violences, rappeler le respect des accords de paix et encourager la réconciliation nationale.
- Années récentes : Partenariats internationaux Coopération avec des institutions régionales et internationales pour renforcer les capacités locales et soutenir le processus de DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion).
- Aujourd’hui : Anniversaire du CEDPE Le Centre réaffirme son engagement : un Tchad uni autour du développement et de la paix durable.

Revue scientifique trimestrielle
Janvier - Mars 2026

Editée par l'équipe de chercheurs du CEDPE